

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4318 du Vendredi 23 Janvier 2026 - 74^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

POOL

“Zéro Kulunas” ou chasse aux ninjas?

Le Pool souffre toujours d'instabilité. Tant que les groupes armés n'y seront pas neutralisés, la paix et la liberté de circuler resteront menacées (P.3)

ELECTION PRESIDENTIELLE

Les propos du responsable de la sécurité présidentielle inquiètent

(Page 13)

ACERAC

N'Djamena accueille la 13^e Assemblée plénière



Les évêques de l'ACERAC et le couple Obiang Nguema à l'issue de la cérémonie d'ouverture officielle de la 12^e Assemblée plénière de Mongomo, en Guinée Equatoriale

PUBLI-INFO

**INITIATIVE POPULAIRE
POUR LE RENOUVEAU
CITOYEN (IPPRC)**

Notre conviction

MARS 2026

DENIS SASSOU N'GUESSO

Notre Président

(P.16)

PRESIDENTIELLE 2026

**Le corps électoral
convoqué pour
le 15 mars**

Cette décision a été prise lors du Conseil des ministres du 20 janvier 2026. Le vote anticipé pour les agents de la force publique se tiendra le 12 mars. La campagne électorale se déroulera du 28 février au 13 mars 2026.

CANAL+

UNE SERIE CANAL+ ORIGINAL

SHAKA
I L E M B E
SAISON 2

L'ANNEE COMMENCE FORT
PRETS POUR LES NOUVELLES SAISONS ?

NOUS
A PARTIR DE 10h

QUI VEUT ÉPOUSER MON FILS
A PARTIR DE 10h

92 92

© CANAL+ CONGO

EDITORIAL

**La CAN
pour toujours**



Respecté Camarade KIM JONG UN,
Secrétaire Général du Parti du Travail de Corée,
Président des Affaires d'Etat de la République Populaire Démocratique de Corée,
Commandant Suprême des Forces Armées de la République Populaire Démocratique de Corée

Pays où l'on privilège les intérêts des masses, les intérêts du peuple

La 13^e session plénière du 8^e Comité central du Parti du travail de Corée tenue en décembre de l'année passée a évoqué la nécessité de mettre en valeur au maximum la nature de la société socialiste caractérisée par le service absolu des masses populaires, grâce à un plein respect, dans les organisations du Parti de tous les échelons, des exigences de la politique consistant à privilégier les intérêts des masses, les intérêts du peuple.

En Corée, la priorité donnée à ces derniers relève d'une politique importante visant à impulser vigoureusement la révolution et le développement du pays grâce au renforcement du rôle des masses populaires et à mettre pleinement en vigueur la vitalité et les avantages du socialisme.

Depuis longtemps, en Corée, on a maintenu invariablement le principe de la priorité absolue consistant à faire toutes les activités en mettant au centre les masses populaires et à consentir toutes les forces au bien-être de la population.

Malgré les conditions et environnement défavorables et les travaux énormes à exécuter, on a donné la priorité à résoudre les problèmes de la nourriture et des articles de première nécessité du peuple, et des projets de souhait pour le bien-être de celui-ci ont été menés sans interruption.

Rien que ces dernières années, on a obtenu d'innombrables réalisations: la construction annuelle de 10 000 logements dans la capitale Pyongyang, l'érection d'envergure de logements ruraux modernes dans de nombreuses fermes du pays, l'édification annuelle d'usines d'industrie locale dans vingt villes et arrondissements à partir de 2024, la construction d'établissements sanitaires modernes dans la capitale et en province, notamment l'achèvement du complexe hospitalier de Pyongyang et de l'hôpital de l'arrondissement de Kangdong, l'approvisionnement régulier des enfants du pays entier en produits laitiers et aliments nutritifs et celui de tous les élèves en uniformes scolaires, chaussures, cartables et fournitures scolaires.

Si la Corée mène avec largeur d'esprit de vastes travaux, ce n'est pas que le pays surabonde de fonds, mais c'est pour assurer au peuple une vie plus heureuse et hautement civilisée.

C'est la raison pour laquelle le Parti du travail de Corée et le peuple coréen forment une communauté partageant un même sort pour avancer vigoureusement sur la voie de leur développement sans vaciller le moins du monde en dépit de toutes les épreuves et difficultés.



REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES GRANDS TRAVAUX

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES OU KOPEKOB

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME

APPEL A CANDIDATURE

N° 001 MATGT/CAB/PI-PUDT/UGP-2026

Pour le Recrutement de dix (10) chauffeurs pour le compte du PI-PUDT / KOPEKOB

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Programme d'Investissement du Programme d'Utilisation Durable des Terres (KOPEKOB) s'inscrit dans le cadre du partenariat entre la République du Congo et l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI), formalisé par la Lettre d'Intention (LOI) signée le 3 septembre 2019. Ce programme vise à soutenir la trajectoire nationale de développement bas-carbone et la diversification de l'économie congolaise.

Conformément à la note de décision CAFI EB.2020.15, l'Agence Française de Développement (AFD) accompagne le Gouvernement dans le déploiement de ce programme. Le ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et des Grands Travaux (MATIGT) assure la coordination globale, tandis que les Ministères en charge de l'Agriculture (MAEP) et de l'Economie Forestière (MEF) pilotent les activités sectorielles via leurs Unités de Gestion de Programme (UGP).

Dans ce cadre, le MATIGT lance un appel à candidatures pour le recrutement de dix (10) chauffeurs afin de renforcer les capacités logistiques de l'UCP et des UGP.

II. DESCRIPTION DES MISSIONS

Sous l'autorité hiérarchique des Coordonnateurs de l'UCP ou des UGP, et sous la supervision technique du Responsable Administratif et Financier (RAF), les chauffeurs auront pour missions:

- **Conduite et transport:** Assurer les déplacements du personnel, des experts, des partenaires et le transport du matériel.
- **Maintenance préventive:** Garantir le bon état de fonctionnement

du véhicule (contrôle des niveaux, batterie, freins, pneumatiques, vidanges, propreté).

- **Suivi administratif:** Veiller à la validité des documents du véhicule (assurance, carte grise, contrôle technique) et tenir rigoureusement à jour le carnet de bord.

- **Sécurité et logistique:** S'assurer de la présence et du bon état des équipements de sécurité (roue de secours, cric, extincteur, trousse de secours).

- **Appui au service:** Assurer la distribution sécurisée du courrier et des messages de l'administration.

- **Discipline et déontologie:** Respecter scrupuleusement le code de la route, les zones de stationnement sécurisées et les horaires de service.

III. PROFIL REQUIS

- **Niveau d'études:** Titulaire au minimum du BEPC (un diplôme supérieur sera un atout en cas d'égalité).

- **Permis de conduire:** Catégorie B, en cours de validité.

- **Expérience:** Minimum de 5 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 3 ans au sein d'un projet de développement ou d'une institution publique.

- **Compétence technique:** Maîtrise parfaite de la conduite de véhicules 4x4 en terrain difficile (zones rurales et forestières) et connaissances de base en mécanique.

- **Langues:** Excellente maîtrise du français et de l'une des langues nationales (Lingala ou Kituba).

- **Qualités:** Intégrité, ponctualité, discrétion et aptitude physique pour des missions prolongées en zones reculées.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

IV. CONDITIONS DU POSTE

- **Type de contrat:** Contrat de prestation de service.
- **Durée:** Volume annuel de 10,5 mois, renouvelable selon les performances jusqu'au 31 mars 2028.

- **Localisation:** Poste basé à Brazzaville avec des déplacements fréquents en province.

- **Disponibilité:** Immédiate (maximum 2 semaines après signature).

V. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes, sous peine de rejet:

1. Une lettre de motivation (1 page max) adressée au Coordonnateur National du PI-PUDT/KOPEKOB.
2. Un CV actualisé et signé (2 pages max) avec les contacts de deux employeurs de référence.
3. Une copie certifiée du permis de conduire en cours de validité.
4. Les copies des diplômes et attestations de travail justifiant l'expérience.

5. Le formulaire de «Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale» dûment signé (à retirer au siège du projet).

VI. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le processus comprendra une phase de présélection sur dossier (20 candidats maximum), suivie d'un entretien technique et de motivation. Les dix (10) candidats les mieux classés seront retenus pour la phase de négociation contractuelle.

VII. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers doivent être déposés en trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies) et une version numérique (clé USB), sous pli fermé, au plus tard le 11 février 2025 à 13h00 (heure de Brazzaville) à l'adresse suivante:

Unité de Coordination du PI-PUDT / KOPEKOB
Villa camp ASECNA MAYA-MAYA, Zone BRALICO (face Hôtel PEFAO), Brazzaville.

Mention obligatoire: «Appel à candidature n°XX/MATIGT/CAB/PI-PUDT/UCP-2026

Chauffeur»

Pour toute information complémentaire:

Contact: M. Antoine GOMA, Coordonnateur National
Tél: (+242) 05 543 00 20 / 06 607 08 99 / 06 960 49 68
E-mail: gomadegoma@gmail.com/copie: drausinsamba@gmail.com



POOL

“Zéro Kulunas” ou chasse aux ninjas?

Le Pool continue de souffrir d'une instabilité chronique, et tant que les groupes armés résiduels ne seront pas désarmés, la démocratie et la liberté d'expression dans le pays resteront menacées. La situation sécuritaire impacte lourdement la vie des populations locales.

Les maisons éventrées, les villages désertés et les regards perdus des hommes, femmes et enfants qui aspirent à la paix témoignent des malheurs du département du Pool, en particulier à Mindouli et Mayama. Les affrontements entre les éléments de la DGSP et les ninjas ont dégénéré, transformant l'opération “zéro Kulunas” en une véritable chasse aux ninjas. Face à la peur et à l'exil, les populations innocentes se sentent désespérées. Des meurtres se produisent, les villages se vident et les écoles sont abandonnées. Les appels à la retenue, à la responsabilité et à éviter toute provocation se multiplient, afin de prévenir une nouvelle spirale de violence. Après la commission ad hoc mixte, le sous-préfet de Mindouli qui connaît une certaine accalmie malgré des tentatives de violence, et les représentants des communautés locales ont appelé la population à rester calme et à respecter les lois. Mayama a également été le

théâtre d'affrontements. Les images circulant sur les réseaux sociaux en témoignent. Les forces de l'ordre sont résolues à contrer Ntumi et ses ninjas, malgré les pourparlers pour apaiser la situation. L'opération “zéro kulunas” se présente comme une réponse à l'insécurité et à la criminalité, qui menacent la cohésion sociale et l'unité nationale. Elle doit cependant respecter la dignité humaine et favoriser le dialogue. La violence n'a jamais été une solution, elle ne fait que détruire et plonger les populations dans une misère insupportable. Une partie des Congolais est lassée de ces guerres incessantes, tandis qu'une autre appelle à l'application de la loi. Les discours empreints de haine et de vengeance diffusés sur les réseaux sociaux alimentent la tension. Certains observateurs perçoivent cette opération comme un moyen d'éliminer le pasteur Ntumi, une opposition gênante pour le pouvoir.



Les combattants ninjas

L'opération “zéro kulunas” pourrait être interprétée comme un prétexte pour atteindre cet objectif. Des hommes, des ressources et des équipements sont mobilisés dans le Pool. Ntumi demeure introuvable, et ses propriétés, ainsi que celles de ses proches, ont été détruites. Malgré l'apaisement apparent, les risques d'affrontements subsistent et dépendent d'un fil fragile. Les politiques doivent prendre leurs responsabilités et appeler à la retenue, privilégiant l'intérêt supérieur de la nation. La République du Congo s'était engagée à promouvoir le dialogue comme

moyen pacifique de résoudre les différends, dans le cadre d'une République réconciliée. Depuis les événements du 18 décembre 1998, plusieurs accords ont été signés, mais aucun n'a réellement permis d'instaurer une paix durable, que ce soit celui du 16 novembre 1999 à Pointe-Noire, celui du 29 décembre 1999 à Brazzaville, ou les engagements croisés des 16 et 17 mars 2003 ainsi que du 23 décembre 2017 à Kinkala, sans ramener véritablement la paix véritable.

KAUD

APRES LES EVENEMENTS DE MINDOULI

La commission ad hoc appelle à la retenue

Les incidents armés intervenus dans le Pool du 11 janvier 2026 préoccupent les membres de la commission Adhoc mixte paritaire (CAMP) de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités entre le Gouvernement et le Pasteur Frédéric Bintsamou, alias pasteur Ntumi. Ils se sont réunis les 12 et 15 janvier derniers au ministère de l'Intérieur et de la décentralisation, sous l'autorité de Séraphin Ondélé, son président.



Les membres de la CAMP

Il ressort de cette réunion que l'ordre public qui a été perturbé doit être rétabli, consolidé et maintenu, ainsi que la libre circulation des personnes et des biens. La commission Adhoc mixte paritaire qui a vocation à mettre en œuvre l'accord signé à Kinkala, le 23 décembre 2017, réaffirme ses engagements et appelle à la retenue.

Selon cet accord, le Pasteur Ntumi s'engage à faciliter le ramassage des armes détenues par les ex-combattants et à ne créer aucune entrave au rétablissement de l'autorité de l'Etat dans le département du Pool. Le Gouvernement s'engage, lui, à garantir le processus de démobilisation, de réinsertion professionnelle, sociale et économique des ex-combattants après le ramassage des armes. Et à garantir la réinstallation des populations dans leurs lo-

calités d'origine et la libre circulation des personnes, des biens et des services dans le département du Pool. La CAMP a invité tous les citoyens à observer les lois et règlements de la République et à respecter les droits et libertés de chacun et de tous; les populations dispersées sont invitées

à regagner leurs habitations et à vaguer librement à leurs occupations quotidiennes dans la quiétude et la sérénité; les utilisateurs des réseaux sociaux à la responsabilité quant aux contenus de leurs publications qui ne contribuent pas à l'apaisement. Elle a aussi réaffirmé son engage-

ment à travailler inlassablement à la résolution définitive de cette situation qui dépend, en grande partie de la volonté des différents protagonistes à faire à paix, à comprendre que le Congo est un et indivisible et à vivre pour notre devise: unité, travail, progrès.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CONGO-ITALIE

Modernisation de deux hôpitaux en matériel médical de pointe

Le ministre italien de la Santé, M. Orazio Schillaci, accompagné du vice-ministre des Affaires étrangères et de la coopération, M. Edmondo Cirielli, a effectué une visite technique le 9 janvier 2025 aux hôpitaux Mère-Enfant Blanche Gomes et de référence de Makélékélé, où les services de réanimation et de néonatalogie, ainsi que ceux de stomatologie et ophtalmologie ont été modernisés et équipés en matériel médical de pointe.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un accord intergouvernemental pour le développement des hôpitaux et Centres de santé intégrés en

République du Congo, signé le 25 novembre 2024 à Rome. Les deux hôpitaux ont été dotés de plateaux techniques modernes: couveuses, ber-

ceaux, lits d'accouchement, et équipements de réanimation modernes fournis par la société italienne Athea. Lors d'une conférence de

presse conjointe, Denis Christel Sassou-Nguesso a annoncé que cet accord propose un financement concessionnel de 236 millions d'euros sur cinq ans, à un taux d'intérêt de 0%, avec une période de grâce de dix ans, remboursable sur 18 ans. Le ministre a souligné l'importance d'associer un programme de formation à ce projet. «Le matériel seul ne suffit pas; il est essentiel de former le personnel médical à une utilisation profession-

par le ministère de la Santé. M. Orazio Schillaci a affirmé la volonté conjointe des deux pays de mener à bien ces projets et d'explorer de nouvelles initiatives. «Nous sommes prêts à étudier les projets proposés par le Congo dans un cadre plus intégré. L'Italie est déterminée à renforcer cette coopération et s'engage activement dans le développement de la télémédecine», a-t-il déclaré. M. Régis Karym Ntsila, directeur général de l'hôpital



Les délégations congolo-italiennes

nelle», a-t-il déclaré. Le ministre a reconnu un manque d'équipements et de personnel qualifié dans les centres de santé intégrés à l'intérieur du pays, précisant que cette question sera abordée dans la seconde phase du projet débutant en 2026, en fonction des priorités fixées

de Makélékélé, a exprimé sa satisfaction. «Au départ, nous n'avions pas d'unité de réanimation. Grâce à ce projet, nous sommes maintenant équipés. Nous saluons cette initiative qui sera étendue à d'autres services», s'est-il réjoui.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

La CAN pour toujours

Les compétitions de la 35ème CAN (Coupe d'Afrique des Nations) au Maroc viennent de prendre fin. Dimanche dernier, dans un stade de Rabat resplendissant et paré des plus belles couleurs architecturales, et des plus beaux atours d'une population enthousiaste et préparée à cela, les deux finalistes ont croisé le crampon. Le Maroc, c'était attendu, contre le Sénégal (c'était attendu aussi). Tout comme les incertitudes de parcours donnant la victoire tantôt à l'un, tantôt à l'autre, sur des pénalités discutées. Petits échauffements en tribune; des échauffourees sur la pelouse aussi; quelques invectives dans la presse (marocaine) et sur les places de Rabat: à part ça, nous avons eu droit à une CAN somptueuse.

Je me demande si les prochaines pourront lui arriver à la hauteur. Ni si le Maroc, qui va hériter de très belles structures sportives dans ses principales villes, ira jusqu'au bout de ce qu'aucun pays, pas même l'Afrique du Sud, n'a réussi jusque-là sur le Continent: rentabiliser les installations sportives au-delà de la CAN! Que les installations, rutilantes aujourd'hui, ne dépérissent pas sous les attaques de la rouille faute d'utilisation. Notre Stade de la Concorde subit aujourd'hui les assauts des vandales et de l'inutilisation efficiente parce qu'aucun autre événement sportif d'envergure n'a été organisé au Congo depuis son inauguration en septembre 2015!

A part la CAN, les événements sportifs pour occuper de telles installations ne sont pas légion en Afrique.

Le Maroc nous donnera donc une belle leçon d'efficacité s'il parvient à utiliser à long terme les belles installations sportives dont il a joui à la faveur de cette CAN. Fruits du travail d'une nation et de la volonté d'un peuple, ces installations resteront à jamais comme la marque d'un continent qui ne s'est pas inscrit à la médiocrité pour toujours. N'attendons pas la prochaine CAN pour les utiliser: trouvons-leur, au besoin, une utilisation continentale pour les Jeux Olympiques, les Coupes du monde successives, les championnats d'athlétisme ou d'autres manifestations pour que nous n'ayons pas des stades dormants.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ZONE MILITAIRE DE DEFENSE N°9

Le général Guy-Blanchard Okoï en appelle à la sécurisation des élections

Reconnus à l'œuvre, plus de 680 militaires de la Zone militaire de défense n°9 des Forces armées congolaises (F.A.C.) promus aux grades supérieurs, au titre du premier trimestre 2026, se sont vus concrétiser la récompense d'efforts constants et consentis durant des années de travail acharné. C'était, au cours d'une cérémonie officielle de port d'insignes de grades placée sous l'autorité du général de division Guy-Blanchard Okoï, Chef d'Etat-major général des F.A.C., samedi 17 janvier dernier à la Base aérienne 01/20 à Brazzaville.



Une séquence du port des galons par le général Okoï

De multiples temps forts ont ponctué la cérémonie, notamment la lecture du décret présidentiel, de l'arrêté ministériel et de l'ordre général portant nomination aux différents grades, au titre du premier trimestre de l'année en cours, par le colonel-major Sosthène Milandou Sita, directeur, chef de division organisation à la Direction de l'organisation et des ressources humaines, suivis du port des insignes de grades et de l'allocution du Chef d'Etat-major général des F.A.C. et de la parade militaire. Dans l'ensemble, un officier complète la liste des colonels-majors de la Garnison de Brazzaville, tandis que 16 sont passés colonel ; 27, lieutenants colonels ; 25, commandants et plusieurs autres aux grades de capitaine ; lieutenant ; adjudant-major ; adjudant-chef ; adjudant et sergent-chef. Le Chef d'Etat-major général des FAC a rappelé aux nouveaux promus les priorités de l'année 2026 : «La cérémonie de

port d'insignes de grades de ce jour, et en ces lieux chargés d'histoire, est pour nous l'occasion de vous adresser les félicitations du Commandement, car votre travail, votre détermination et surtout votre discipline ont porté leurs fruits. Nous restons convaincus que cette élévation aux grades supérieurs ne fera que raffermir votre engagement au service des Forces armées congolaises et de la nation», a-t-il souligné. Ajoutant que, «pour l'année 2026, l'action de la Force publique se focalisera principalement sur le renforcement des capacités et de la sécurisation de l'élection présidentielle, scrutin de mars 2026». A tous, le général Okoï a tenu à rappeler les vertus du métier de l'homme en uniforme : «Le métier de militaire est un métier noble parce que sacrificiel, fait d'abnégation qui se fonde sur une vocation forte, portée par le don de soi et le service des autres, au profit de la nation. Il se consolide par la permanence de l'ins-

truction de déontologie, sans oublier un entraînement réaliste et efficace, régulier qui est un guide de survie et d'excellence au combat. Le quotidien du militaire, c'est aussi et surtout la connaissance et le respect de la réglementation en vigueur, l'exécution des ordres reçus à la lettre et dans l'esprit, le respect des règles d'engagement, de coordination et de comportement relativement à chacune des missions données. C'est ainsi que tout manque est toujours sanctionné. Traversé par des fortes turbulences stratégiques, financières et économiques, il nous est demandé à tous d'être vigilants, économes et réactifs. Nous devons renforcer, le faire beaucoup avec peu pour être en mesure de quantifier et qualifier nos efforts dans le dévouement et la loyauté dus aux institutions de la République», a-t-il conclu.

A.-P.M.

TRANSPORT

Ebouka-Babackas a-t-elle remis le CFCO sur les rails?

Si rien n'a filtré de la réunion du 16 janvier à Pointe-Noire avec des syndicalistes et responsables du Chemin de fer Congo Océan (CFCO), la ministre des transports a donné des orientations pour qu'enfin soient résolues les difficultés qui minent depuis des lustres, l'entreprise publique. Mais quid de leur mise en œuvre ?

comptés, puisque les agents cumulent 50 mois d'arriérés de salaires. La situation sociale est donc des plus incertaines pour les cheminots qui ne savent plus à quel saint se vouer.

La ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, a effectué du 12 au 17 janvier 2026 une visite de travail à Pointe-Noire. Il a été question de visiter et faire le bilan des structures sous tutelle, à savoir le Conseil congolais des chargeurs (CCC), le Guichet unique des opérations transfrontalières (GUOT), la marine marchande, la Direction départementale des transports terrestres (DDTT) et, surtout, le Chemin de fer Congo-Océan (CFCO).

Un CFCO sur lequel un accent particulier a été mis lors de la réunion de travail qui s'est tenue le 16 janvier au siège de la structure. Si les conclusions de ces échanges n'ont pas été rendues publiques, les cadres dont Ignace Nganga et Guy André Edmond Loemba, respectivement directeur général et secrétaire général, ainsi que des responsables de syndicats ont brossé un tableau fort sombre du CFCO.

C'est en effet une compagnie aujourd'hui à l'agonie et quasiment au bord de l'arrêt définitif des activités. Donc la même situation que l'année dernière. «Les infrastructures sont vrai-



Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas

ment vétustes, obsolètes, les équipements délabrés font peine à voir », constatait Ebouka-Babackas lors d'une visite de travail en février 2025 à Pointe-Noire.

C'est aussi au cours de ce séjour qu'elle avait promis : «Nous essayerons avec les différents partenaires, à savoir la direction générale et les représentants du personnel, d'arrêter ensemble une feuille de route, un programme, un plan de sauvetage de la structure».

Un plan de sauvetage qui n'a pas produit des résultats es-

Reste à savoir si le gouvernement donnera suite à un éventuel plaidoyer de la ministre Ebouka-Babackas pour que le CFCO se remette sur les rails afin de faire encore jouer au Congo le rôle de pays de transit dans la zone de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Avec la crise, le fonds devrait manquer le moins. C'est plutôt et surtout la volonté politique qui pourrait manquer le plus !

John NDINGA NGOMA

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

CRS soutient le Ministère de la Santé et de la Population dans le processus de revue des PTAB 2025 et dans la planification des activités prévues pour 2026.



Le jeudi 15 janvier 2026, le Ministère de la Santé et de la Population a lancé, avec l'appui de Catholic Relief Services (CRS) et d'autres partenaires techniques et institutionnels, trois jours d'échanges et de travaux consacrés à la revue des Plans de Travail Annuels Budgétisés (PTAB) 2025 et à la planification des interventions pour l'année 2026 en République du Congo. Une rencontre qui s'inscrit dans une dynamique de concertation et de réflexion stratégique visant à renforcer l'efficacité des interventions dans le secteur de la santé.

Tenue du 15 au 17 janvier 2026 au Centre de conférence de Kintélé à Brazzaville, cette session s'est déroulée sous le patronage du Professeur Jean Rosaire IBARA, Ministre de la Santé et de la Population. Elle a réuni des cadres du ministère de la santé, des représentants des ministères, des partenaires techniques et financiers ainsi que des acteurs du secteur de la Santé autour du thème : «Renforcement de l'offre et de l'accès aux soins de qualité». Les échanges ont permis de dresser le bilan des actions menées en 2025, d'évaluer les résultats obtenus et de dégager les priorités pour une planification 2026 axée sur les Résultats et la Redevabilité, dans le cadre de l'évaluation du



De gauche à droite, le Représentant Résident de l'OMS Congo, le Ministre de la Santé et de la Population en République du Congo, la Conseillère Spéciale à la Santé, à la Population et à l'Action Humanitaire du Président de la République du Congo.

Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2023-2026. La revue du PTAB 2025 a mis en évidence trois axes stratégiques majeurs : le renforcement de la gouvernance et du leadership, l'amélioration durable de la qualité de l'offre de soins et la rationalisation de la gestion des ressources. Parmi les acquis présentés figurent la mise en service et la modernisation d'in-

frastructures sanitaires, des stratégies innovantes de riposte contre le choléra dans les zones enclavées, le renforcement des interventions en santé maternelle et infantile, ainsi que l'organisation de campagnes de vaccination de masse, notamment contre la rougeole.

À cette occasion, le Professeur Jean-Rosaire IBARA, Ministre de la Santé et de



De gauche à le Représentant Résident de CRS Congo, le Dr Alemayehu Gebremariam saluant le Ministre de la Santé et de la Population, le Pr Jean Rosaire Ibara.



Vue partielle de l'audience : au premier plan à gauche le Représentant Résident de CRS Congo et juste derrière lui en orange, la Directrice des projet Fonds mondial à CRS.

la Population, a réitéré la détermination du Gouvernement à poursuivre les réformes engagées malgré les

contraintes économiques, en privilégiant l'action, la responsabilité collective et la solidarité, afin de redon-

accessibles à tous.

L'équipe de rédaction de CRS.

PRESIDENTIELLE DE MARS 2026

A Pointe-Noire, le préfet pour le respect strict des textes administratifs

À l'approche de l'élection présidentielle prévue en mars prochain, le préfet du département de Pointe-Noire, Pierre Cébert Ibocko-Onangha, a annoncé une série de mesures visant à garantir le bon fonctionnement de l'administration territoriale. C'était le 5 janvier 2026, à l'occasion de la cérémonie de levée des couleurs du premier lundi du mois, marquant la reprise officielle des activités administratives pour l'année 2026.

L'autorité préfectorale a insisté sur le respect strict des textes administratifs et sur la nécessité, pour les agents de l'État, de faire preuve de rigueur et de responsabilité dans l'exercice de leurs fonctions. Il a rappelé que l'administration attend de ses cadres un engagement constant et une disponibilité totale durant cette période électorale. Pierre Cébert Ibocko-Onangha a interdit à tous les

cadres exerçant à l'Hôtel de la préfecture de quitter le département de Pointe-Noire avant la tenue du scrutin présidentiel. Aucune autorisation de sortie ne sera accordée: «Vous n'obtiendrez aucune autorisation de sortie, quelle que soit la personne concernée. Ceux qui chercheraient à passer outre cette mesure seront rattrapés. Il ne s'agit pas d'une menace, mais d'un conseil fraternel et ad-



Pierre Cébert Ibocko-Onangha

ministratif», a-t-il déclaré. Le préfet de la ville océane a mis à profit cette rencontre pour adresser ses meilleurs vœux à l'ensemble du personnel. Il a, en outre, informé les agents de l'organisation, à la mi-janvier prochaine, de journées

administratives à Pointe-Noire, conformément à l'engagement pris lors de sa première sortie administrative dans le département, en avril 2025.

Jessica KINANI

POINTE-NOIRE

Edith Yolande Ketta-Banguyd intronisée administrateur-maire de Loandjili

Dans le but de renforcer la gouvernance administrative et l'autorité de l'État, le Préfet du département de Pointe-Noire, Pierre Cébert Ibocko-Onanga, a officiellement installé Edith Yolande Ketta-Banguyd, dans ses fonctions d'administrateur-maire du quatrième arrondissement Loandjili, le 13 janvier 2026.

La cérémonie s'est déroulée en présence des autorités politico-administratives et militaires, des responsables des corps consulaires accrédités dans la ville océane, des autorités traditionnelles, ainsi que des populations dudit arrondissement. Après la lecture du décret de nomination, et de la biographie de l'intronisée, suivie de l'entrée solennelle du drapeau national, le préfet de Pointe-Noire a procédé à la remise officielle des attributs de commandement à Edith Yolande Ketta-Banguyd. «Je vous déclare, à compter de ce jour, officiellement investie

et installée dans vos fonctions d'administrateur-maire de l'arrondissement quatre Loandjili», a-t-il déclaré. Attributs en main, la néo-administrateur-maire de Loandjili a remercié le chef de l'État pour sa confiance renouvelée. Aussi a-t-elle promis d'apporter sa pierre à l'édifice pour construire et moderniser l'arrondissement dont elle a désormais la charge. À l'issue de l'intronisation de la première citoyenne de l'arrondissement 4 Loandjili, le préfet Pierre Cébert Ibocko Onanga lui a donné des orientations: «En votre qualité d'administrateur-maire,



Le préfet de Pointe-Noire faisant porter l'écharpe à l'administrateur-maire

vous êtes appelée à participer à la préparation du budget communal. À ce titre, il faut s'interdire la pratique de l'autoconsommation des recettes tant décriée dans les communes. Rassurez-vous, j'y veillerai». Nommée par décret présidentiel n°2024-11 du 9 fé-

vrier 2024, Edith Yolande Ketta-Banguyd est mère de cinq enfants, titulaire d'un brevet en comptabilité. Elle a précédemment exercé les fonctions de deuxième administrateur-maire de l'arrondissement 6 Ngoyo.

J. KINANI

PRÉSIDENTIELLE 2026

Se prémunir contre les discours démagogiques

Comment évaluer le discours d'un candidat à une élection? La question a été au centre d'un forum qui s'est tenu le 15 janvier dernier à Pointe-Noire. Le jeu en vaut la chandelle, vu le difficile contexte et les enjeux de la présidentielle de mars prochain.

Intitulée « Forum de vulgarisation des droits humains et de sensibilisation électorale pour l'éveil de l'engagement citoyen», cette rencontre a été organisée par l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH). Elle a regroupé une trentaine de re-

présentants d'ONG des droits humains dont la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), «Global Participe» et le mouvement «Rassemble-bol». Des retrouvailles qui se tiennent à quelque deux mois de l'élection présidentielle fixée au 22 mars prochain. Mais un scrutin aux multiples enjeux tant les défis à relever sont énormes. Ces défis sont d'ordre socioéconomique. Il s'agit, par exemple, du faible pouvoir d'achat lié à une profonde crise économique qui plombe le pays depuis des années, du déficit énergétique, de salaires impayés dans plusieurs administrations et de l'insuffisance ou manque d'infrastructures so-

ciales de base dans plusieurs localités de l'arrière-pays. Des enjeux et défis dont devraient se servir des candidats à la présidentielle à venir pour obtenir la confiance des électeurs. Et comme très souvent, des discours démagogiques devraient fuser de plusieurs lèvres pour promettre des montagnes au peuple. «Petite Suisse», «émergence à l'horizon 2025», «Chemin d'avenir»,... Depuis la relance du processus dans les années 1990, le Congolais a déjà eu droit à mille et un projets agréables à l'oreille. Mais des projets qui n'ont été que vœux pieux, car n'étant pas réalistes et donc relevant de la simple démagogie.

Ce qui explique que depuis plus de 30 ans, les Congolais sont restés abonnés à la désillusion parce que souvent floués par leurs propres compatriotes préoccupés beaucoup plus par la conquête du pouvoir que par la résolution des problèmes du pays. Et pourtant, il faut que les acteurs politiques changent ! Or, «le peuple a les dirigeants qu'il mérite», comme dit l'adage ! Lors de ce forum, l'OCDH a appelé le peuple à «un engagement citoyen» en se montrant davantage exigeant envers les candidats lors des joutes électorales de mars prochain. «Il faudra que les projets ou programmes de société des candidats soient chiffrés, ré-

COUP D'OEIL EN BIAIS

Dans l'oreille d'un sourd?

Un communiqué officiel diffusé jeudi 15 janvier 2026 sur les médias publics d'Etat a informé l'opinion nationale d'une réunion de la Commission Ad-hoc mixte paritaire (CAMP) de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités signé entre le Gouvernement et Frédéric Bintsamou dit pasteur Ntumi. Il demandait à tout citoyen de s'en tenir à l'accord de paix de janvier 2017 et invitait à la retenue, après les accrochages armés entre les ex-combattants ninjas et les éléments de la sécurité présidentielle le 11 janvier à Mindouli. Mais, vendredi 16 janvier, on a suivi des contenus vidéo et audio relayés par les réseaux sociaux sur des véhicules de l'ex-rebelle Frédéric Bintsamou et des abris de ses partisans incendiés, acte attribué aux éléments de la Direction générale de la sécurité présidentielle. Est-ce la grande offensive contre les ex-ninjas nsiloulou dans le Pool ? Difficile à dire, puisqu'il n'y a aucune information officielle sur le «mouvement important de troupes» signalé à Mayama et ses environs. Mais, affirment plusieurs sources, «cela ne fait l'ombre d'aucun doute que Ntumi est la cible à éliminer». Pour le moment, on est loin de voir le bout du tunnel dans cette crise qui s'est enlisée, et qui a pris une tournure insaisissable.

La rétention de l'information crée la rumeur...

Beaucoup de Congolais pensent que les autorités n'ont pas suffisamment informé l'opinion nationale et internationale à propos du nombre de victimes des événements de Mindouli et de Mayama. Sans doute s'attendaient-ils à une conférence de presse ou à un point de presse pour fixer l'opinion. Seuls les protagonistes ont cru lever un coin du voile sur ces affrontements, chacun faisant circuler des vidéos et des audios sur les réseaux sociaux. La culture de la rétention de l'information bat toujours son plein dans une démocratie congolaise grippée par le crépitement des armes. Comme s'il ne s'était rien passé, même s'il y a eu mort d'hommes. Parmi les victimes des accrochages de Mindouli, un homme «présenté comme un ninja par les éléments de la DGSP», dans une vidéo, serait plutôt un innocent selon sa famille qui l'a reconnu. Il habiterait Tchimbamba, un quartier de Pointe-Noire et se rendait à Brazzaville. Sa famille fait des pieds et des mains pour récupérer son corps.

La peur s'est installée

En raison de la situation tendue à Mindouli depuis le 11 janvier dernier, les trois quarts des habitants de cette localité ont trouvé refuge en République Démocratique du Congo, d'autres dans la brousse. Selon les témoignages que nous avons reçus, d'autres populations continuent de quitter la localité par peur d'éventuels nouveaux accrochages, malgré les appels de l'armée leur demandant de regagner leurs domiciles. On signale un flux important de populations déplacées. Jusque-là, il n'y aurait aucune mobilisation à l'échelle nationale en faveur de ces sinistrés. Par ailleurs, de nombreux transporteurs de marchandises redoutent désormais la traversée du département du Pool, par la route lourde Pointe-Noire-Brazzaville. Des conteneurs sont immobilisés dans la capitale économique. Cependant, les bus de transport interurbains circulent normalement. Courent-ils des risques?

Un cortège politique lapidé au marché Total de Baongo

Les militants de l'APC, un parti politique de la majorité présidentielle dirigé par Malanda Samba, conseiller politique du président de la République Denis Sassou-Nguesso ont été attaqués à coups de jets de sachets d'eau et d'autres projectiles sur l'avenue de l'OUA, à la hauteur du marché Total, à Baongo (arrondissement 2), et tout le long de cette voie goudronnée. Ils revenaient d'un meeting de leur parti, samedi 17 janvier 2026 au boulevard Général Alfred Raoul. Nombre d'auteurs de cet acte l'ont justifié par leur mécontentement face aux événements de ces derniers jours dans le département du Pool. Nous vivons dans une démocratie, où chacun est libre de soutenir qui il veut, sans subir de représailles!

alistes, réalisables, bref qu'ils soient SMART. Abstenez-vous également d'échanger des voix contre des sacs de riz ou de gadgets (tee-shirt, casquettes, etc. NDLR)», a recommandé Parfait Moukoko, président du Conseil d'Administration de l'OCDH dans sa commu-

nication. Les OSC présentes ont ainsi pris la résolution de relayer et appliquer ces recommandations pour que les Congolais votent «en connaissance de cause» à la présidentielle de mars prochain.

John NDIINGA NGOMA

«PEN& PROCESS CONGO»

Société à Responsabilité limitée au Capital social de 1.000 000 CFA
Siège social : Avenue Marien Ngouabi, 1er étage à l'immeuble DHMP; rond-point Ex Bata
RCCM N°CG-PNR-01-2018-B12-00421
Pointe-Noire-République du Congo

INSERTION LEGALE**DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE PEN & PROCESS SARL**

Aux termes d'un Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date à Pointe-Noire du **10 janvier 2026**, enregistré au Bureau de l'Enregistrement Domaines et Timbres de Pointe-Noire CENTRE, sous **Folio 006/42 N°0213** du 12 janvier 2026, les associés de la société PEN & PROCESS, Société à Responsabilité Limitée, au capital d'**Un million (1.000.000) de Francs CFA**, dont le siège est sis Avenue Marien Ngouabi, 1^{er} étage de l'immeuble DHMP, rond-point Ex Bata, Centre-Ville, Pointe-Noire, ont décidé de la dissolution anticipée de ladite société.

Maître **Elie Arnaud AMBOULOU**, Greffier Principal au Tribunal de Commerce, a été désigné en qualité de Liquidateur de ladite société.

Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 14 janvier 2026, sous le numéro **D-00022**, conformément à la législation en vigueur.

Pour avis

Faith knows
no bounds

**AVIS DE RECRUTEMENT ASSISTANT(e) LOGISTIQUE**

Catholic Relief Services (CRS) recherche un(e) assistant(e) logistique qui aidera à coordonner les activités en lien avec le système d'information de la chaîne d'approvisionnement pour appuyer la mise en œuvre des programmes de qualité aux personnes pauvres et vulnérables. Il(elle) aidera à garantir une traçabilité sur l'usage des biens et services confiés à l'organisation par les bailleurs de fonds en appliquant les normes établies et conformément aux réglementations de CRS et des bailleurs de fonds et aux normes et exigences internationales et locales de redevabilité pour la chaîne d'approvisionnement

Qualifications de base requises:

- Baccalauréat exigé. Formation en administration, comptabilité, achats, gestion générale des stocks souhaitée.
- Minimum de 2 ans d'expérience professionnelle dans l'inventaire ou la coordination d'entrepôt, de préférence dans une organisation internationale.
- Connaissance et compréhension des pratiques de gestion et de contrôle d'inventaire.
- Capacité à gérer des ouvriers manuels
- Maîtrise des logiciels MS Office (Excel, Word). Une expérience des systèmes de gestion des bases de données (par ex. Access) est un plus.

Dossier de candidature devra comporter:

- Un Curriculum vitae (CV) avec trois références professionnelles (Email, coordonnées téléphoniques)
- Une lettre de motivation adressée au représentant Résident, en mentionnant le poste concerné.
- Les copies certifiées des diplômes
- Certificat de travail/attestation d'employeur
- Une pièce d'identité (Passeport, CNI) en cours de validité

La description complète du poste peut être consultée sur le site www.emploi.cg.

Le dossier de candidature doit être soumis au plus tard le **28 janvier 2026** à l'adresse email suivante: **CG_HR@crs.org** avec comme objet du message: «**Assistant(e) Logistique**» ou encore par le biais de l'ACPE.

Il convient de signaler que CRS se réserve le droit de ne pas donner une suite à candidature car seuls les candidats présélectionnés seront contactés. Les candidatures féminines sont vivement encouragées. CRS veille à un espace

Lieu d'affectation: Brazzaville, République du Congo

Type de contrat et durée: CDD de 12 mois

Superviseur immédiat: Supply Chain Coordinator

MINISTRE DES FINANCES DU BUDGET
ET DU PORTEFEUIL PUBLICS

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE
N°001/2026/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours.

N°	N° de réquisitions	Références cadastrales				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
		SECTION	BLOC	PLLE (S)	SUPERFICIE			
1	14928 DU 25/09/25	BZ4	53	09	500.00 m²	TCHIBALA	05	NGOULOU Benie Allegra
2	13491 DU 08/09/23	T	85	04	526.00 m²	TIE TIE	03	ENFANTS MALELA
3	14422 DU 15/01/25	ABW1	46	12	500.00 m²	MONGO MPOUKOU	05	KINIONGUI MISSIET Joëlle Astrid
4	14655 DU 27/05/25	V	03	04 BIS	250.95 m²	TIE TIE	03	MBOYO Georgine
5	14561 DU 31/03/25	ABW II	12	01 ET 02	1000.00 m²	MONGO MPOUKOU	05	PANDZOU Gaël Raison
6	14703 DU 01/07/25	P	100	01	141.00 m²	MVOU MVOU	02	BONGA ROLIAS Winnie Merveille
7	14755 DU 16/07/25	ABW	139	10	500.00 m²	MONGO MPOUKOU	05	MISSAMOU DJEMBO TATY Aymard
8	14446 DU 03/02/25	X	36	16	150.00 m²	TIE TIE	03	ONGOMBI LOUNGUMBI Noël
9	14733 DU 10/07/25	AL	16	01	397.11 m²	LOANDJILI	04	OKO Christian Amedée
10	10464 DU 17/06/20	AK	222 ter	02	341.04 m²	MONT KAMBA	05	Enfants MACKOUMBOU
11	14646 DU 22/05/25	AE	43	04	500.00 m²	SIAFOUMOU	05	LOUKOMBO née MASSANGA Hordalie et enfants NHIODE HORTHANNES
12	14684 DU 13/06/25	AK	133	01	177.66 m²	MAKAYABOU	05	OBEBE- EBANDI Pierre
13	14729 DU 08/07/25	AK	56	11	412.98 m²	NKOUIKOU	05	BAYENI Christine
14	14782 DU 31/07/25	AJ	11	06	413.09 m²	MAKAYABOU	05	BASSANTI BANTYS Gloriam Candide
15	14835 DU 21/08/25	AI	74	05	300.70 m²	MAKAYABOU	05	Annie N'KITA veuve MBOUMBA Joseph
16	14838 DU 22/08/25	AS	49	06	400.00 m²	VOUNGOU	03	MBAMA Caleb
17	14821 DU 14/08/25	ACK	14	02	335.00 m²	MONT KAMBA	05	EBATHA-FRANCK KIVOHAUD Vasthy Grace Rancia
18	14882 DU 11/09/25	AS	85	13	400.00 m²	VOUNGOU	03	GOMA NIAMA Deyrvet Lionel
19	12916 DU 21/11/22	ACQ3	04	09	500.00 m²	VINDOULOU	05	SAMBA Cedrick
20	12859 DU 20/10/22	AI	64 ter	11	477.26 m²	NKOUIKOU	05	SAGBO Clément
21	12852 DU 18/10/22	CG	164	07	375.00 m²	KOUFOLI	05	BOUITY ELENGA Didier Claude
22	14496 DU 21/02/25	ABX3	69	05	400.00 m²	LEMBA	LOANGO	Mme YEBAS MANDELO née KIESSE Jerry
23	13895 DU 25/04/24	T	66	08 bis	101.40 m²	REX	02	MAVOUNGOU BONGHAU Claise Eric
24	14299 DU 25/11/24	AL	143	05	365.24 m²	LOANDJILI	04	OSSASSY Gloria Songe Amour
25	14530 DU 18/03/25	AB	11qter	10	500.00 m²	SONGOLO	05	MPASSI MANDAKA Florida
26	14927 DU 25/09/25	AB	30	12	1200.00 m²	SONGOLO	05	TOUKOULA Francine
27	14445 DU 30/01/25	BZ1 suite	56	07 et 09	1000.00 m²	TCHIBALA	05	BILOUBOUDY Joris Clerick
28	14849 DU 27/08/25	CG	86	02	500.00 m²	KOUFOLI	05	LOUSSAKOU Pascal Gaubin
29	5176 DU 20/03/14	T	138	16	312.00 m²	GRAND MARCHE	01	L'ECOLE ISLAMIQUE SABILI FALLA
30	14976 DU 21/10/25	R	06	04 bis	233.31 m²	GRAND MARCHE	01	DJIKINE Mamadou
31	14828 DU 20/08/25	ACM2 4ème T	64	04	500.00 m²	NGONDJI	04	SANONGO Aboubacar
32	14329 DU 06/12/24	L	14 bis	05	365.84 m²	OCH	01	DOUCOURE KALILOU Ibrahim
33	14325 DU 04/12/24	AB	75	06	250.80 m²	FAUBOURG	05	MAVOUNGOU Florent
34	14920 DU 24/09/25	BZ4	133	02	500.00 m²	TCHIBALA	05	KOMBO Léole Marcelle
35	14516 DU 10/03/25	Q	10	45	371.80 m²	MVOUMVOU	02	SARRE BANTSIMBA Abdoulay
36	13180 DU 14/04/23	Q	65	13	252.00 m²	GRAND MARCHE	01	PADONOU née SOSSAVI GBESSOVI Justine
37	13641 DU 30/11/23	BV	45	03 et 04	1000.00 m²	FOUITI SOUNGOU	05	NIANGA André
38	13782 DU 21/02/24	CL	18	5,6,7 et 8	2000.00 m²	VINDOULOU	05	SAFOU BOULOU Grâce Jennifer
39	14708 DU 19/09/25	Q	46	12	430.45 m²	MVOU MVOU	02	BAH Abbas
40	14907 DU 18/09/25	T	49	10	337.49 m²	MAHOUATA	02	MAMOUDOU Yaffa

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire,
le 12 Janvier 2026

Le chef de bureau

Yvon Faustin Magloire OKEMBA, Inspecteur des Impôts

UGANDA

Yoweri Museveni réélu

D'après les résultats officiels annoncés samedi 17 janvier 2026 par la Commission électorale, Yoweri Museveni a été réélu à la présidence avec 71,65% des voix contre 24,72% pour son principal opposant Bobi Wine, à l'issue du scrutin du 15 janvier. 81 ans dont 40 ans déjà passés au pouvoir, Yoweri Museveni brigue un septième mandat consécutif et a été donc réélu pour cinq ans supplémentaires à la tête de l'Ouganda. Lui qui, en 1986, brocardait les dirigeants d'Afrique qui restaient au pouvoir trop longtemps.

Dans le camp présidentiel, on se félicite d'une campagne savamment orchestrée par le parti au pouvoir. Le secrétaire général du NRM, Richard Todwong a déclaré: «Nous connaissons la feuille de route, le calendrier, nous avons effectué de nombreuses préparations internes et procédé à la mise à jour de nos électeurs. Le NRM comptait déjà près de 14,6 millions d'électeurs enregistrés dans le système de la Commis-



Yoweri Museveni s'accroche

sion électorale. L'étape suivante consistait donc à élaborer une stratégie de campagne destinée à mobiliser ces membres pour qu'ils aillent voter. C'est pourquoi notre campagne était profondément structurée». Devant les cadres de son parti, dans son fief de Rwakitura à l'Ouest du pays, le président réélu a vanté la victoire de son parti.

C'est une mobilisation nationale relativement faible selon la Commission électorale avec un taux de participation de 53%, plus bas qu'en 2021. Pour l'op-

position, les résultats annoncés sont frauduleux. Bobi Wine a affirmé avoir échappé à un raid des Forces de sécurité contre son domicile, disant être en fuite: «La nuit dernière a été très difficile, chez nous à Magueré, un des quartiers de Kampala. L'armée et la police ont fait une descente. Je tiens à confirmer que j'ai réussi à leur échapper. Ma femme et d'autres membres de ma famille sont assignés à résidence».

Alain-Patrick MASSAMBA

PROCESSUS DE PAIX EN RD CONGO

Mise en place d'une médiation africaine structurée et thématisée

Une réunion dite de haut-niveau s'est tenue samedi 17 janvier 2026, à Lomé, au Togo, sur de la conférence et la consolidation du processus de paix dans l'Est de la République Démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. D'après des sources, aucune nouvelle initiative de paix n'a été lancée à l'issue de la rencontre. Les participants se sont accordés sur le renforcement en 2026, de la médiation africaine, avec les cinq co-facilitateurs, tous anciens chefs d'Etat africains déjà désignés.

Un plan d'action a été présenté d'abord sur le calendrier. Les anciens chefs d'Etat africains co-facilitateurs vont entamer, dans les prochaines semaines, une tournée régionale. Ils sont attendus successivement à Kinshasa (RD Congo), Kigali (Rwanda), Kampala (Ouganda) et Bujumbura (Burundi). Ces déplacements doivent avoir lieu avant le sommet des chefs d'Etat de l'Union africaine, prévu en février 2026. Puis, en marge de ce sommet, les co-facilitateurs doivent rencontrer deux figures clés: le président sortant de l'Union africaine, Joao Lourenço, et le président entrant, Evariste Ndayishimiye. Autre élément important: la structuration du panel des co-facilitateurs africains. Ce panel est désormais présidé par l'ancien président nigérian Olusegun Obasanjo. Il est secondé par l'ancienne présidente éthiopienne Sahle-Work Zewde. Cette dynamisation passe aussi par une répartition thématique claire des rôles.



La réunion de Lomé sur la RD Congo a connu des avancées

Olusegun Obasanjo est chargé des questions de défense et de sécurité. Sahle Work Zewde des questions humanitaires. L'ancien président kényan Uhuru Kenyatta pilotera le dialogue avec les groupes armés, y compris le dialogue entre le M23 et le gouvernement congolais. L'ancienne présidente centrafricaine Catherine Samba Panza aura la responsabilité du volet société civile. Enfin, l'ancien président du Botswana Mokgweetsi Masisi sera en charge de l'intégra-

tion régionale, notamment les questions d'énergie et de minerais. Toutefois, aucune date n'a encore été fixée pour les prochaines réunions des mécanismes liés aux processus de Washington. On a noté deux absences: l'Américain Massad Boulos et le Qatarien Mohammad Bin Abdulaziz Al-Khulaifi qui n'étaient pas présents physiquement à cette réunion.

A.-P. MASSAMBA

NECROLOGIE

MM. Robert Kouanda et Ghislain Aristide Ngouma, journalistes, ainsi que d'autres amis et proches, ont la douleur d'annoncer, le décès de Paul Richard MANOU-DE-MAHOUNGOU «Ya Manou», ancien secrétaire général de Caritas Congo, ancien directeur interdépartemental Pointe-Noire/Kouilou du ministère des Petites et moyennes entreprises et membre de l'Association Père Jean Morizur (APJM), survenu dimanche 11 janvier 2026 à Dolisie.

Les obsèques auront lieu le vendredi 23 janvier 2026 à Dolisie.



LITIGE

Daniel Ngassiki exige toujours son dédommagement par la BEAC

L'ancien secrétaire général de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) Daniel Ngassiki, actuellement ambassadeur du Congo au Cameroun, n'a toujours pas été dédommagé par son ancien employeur. Retraité depuis une décennie (2016-2026), l'ancien cadre de cette Banque centrale de l'espace CEMAC s'étonne du sort que lui inflige le gouvernement de l'institution. Ce qu'il considère comme 10 ans de déni de justice au sommet de la BEAC, même après sa condamnation, «au nom de la Communauté» par la Cour de justice ou Cour suprême de la CEMAC, en audience publique à Ndjamen (Tchad) le 23 mars 2023.

Dans cette affaire, Daniel Ngassiki déplore qu'«en Afrique, il y a des cadres qui gèrent leur pouvoir comme s'ils étaient dans une jungle, et tout le monde laisse faire». Il fustige cette indifférence publique devant l'inacceptable du gouverneur de la Banque centrale qui selon lui, interprète mal et refuse d'exécuter les dispositions d'un contrat signé par le président du Comité ministériel, président



Daniel Ngassiki heurté par l'attitude surprenante du gouvernement de la BEAC

du Conseil d'administration de la BEAC. Il se plaint des nouveaux gouverneur et vice-gouverneur qui continuent de refuser d'exécuter l'interprétation donnée par la Cour suprême de la CEMAC jugeant fondée la réclamation du requérant et condamnant la BEAC à payer le montant adéquat sur base contractuelle de son indemnité de fin de carrière de 30 ans à la BEAC à l'âge légal statutaire de 60 ans.

Daniel Ngassiki s'insurge de voir qu'on en soit encore à ce niveau au titre de l'obligation de bonne gouvernance et de respect des règles en vigueur en Afrique centrale. Presque personne, constate-t-il, ne se préoccupe ni proteste pour dénoncer sinon appeler à la sanction «ceux qui piéti-

nent le droit à la justice d'un honnête citoyen confronté à un cas très grave d'abus de pouvoir et de délinquance patente vis-à-vis des règles de droit, et vis-à-vis d'une décision définitive de justice prononcée par la Cour suprême de justice de la CEMAC».

L'ancien cadre de la BEAC estime que la banque s'illustre par une mauvaise interprétation de dispositions contractuelles écrites pourtant très simples depuis 10 ans et par le refus inacceptable de devoir exécuter une décision de justice depuis bientôt trois ans. Pour lui, c'est une honte, un désastre pour l'Afrique centrale.

Aristide Ghislain NGOUMA



Jan De Nul N.V. Congo
135 Av Ngueli Ngueli
B.P. 67 – Pointe-Noire
Congo

ANNONCE LEGALE

FERMETURE DE LA SUCCURSALE «JAN DE NUL NV Succursale Congo»

Aux termes d'une résolution adoptée en date du 23 septembre 2024, par le conseil d'administration de la société mère JAN DE NUL NV, dont le siège est situé à Tragel, 60 B-9308 Hofstade (Alost) en Belgique, il a été décidé de la fermeture de sa succursale au Congo.

décidé. La succursale «JAN DE NUL NV Congo a été radiée au registre du commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire sous la la formalité N° CG-PNR-01-2025-R-00095 en date du 20 novembre 2025. Elle a donc cessé ses activités en République du Congo tel qu'il a été décidé.

Pour insertion légale
E&Y
FFA Cabinet Juridique et fiscal

Jan DE Nul nv
Succursale Congo
2ème Etage Immeuble Makassi
Avenue Moe Vangoula
A côté de la clinique du Plateau I BP 67
Pointe-Noire I REPUBLIQUE DU CONGO
www.jandenul.com

SEMAINE DE PRIERE UNIVERSELLE POUR L'UNITE DES CHRETIENS

L'unité dans la diversité ecclésiale

La Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens cuvée 2026, la 56^e du genre, a pour thème général de méditation: «Il y a un seul corps et un seul Esprit, de même que votre vocation vous a appelés à une seule espérance» (Ephésiens 4, 4). Elle a débuté le jeudi 8 janvier 2026 en la paroisse évangélique de Mayangui, au Plateau des 15 ans, par un culte d'envoi en mission des superviseurs en zones et délégués des 39 secteurs que compte le périmètre urbain de Brazzaville et sa périphérie, y compris la Commune de Kintélé, les grands séminaires de philosophie Mgr Georges Firmin Singha et de théologie cardinal Emile Biayenda (Eglise catholique), la Faculté théologique protestante de Brazzaville (Eglise évangélique du Congo) et l'école de formation pour officiers de l'Armée du salut.

Cinq temps ont marqué ce culte: le rappel des missions essentielles du superviseur et du délégué œcuménique en secteurs, par l'officiant de l'Armée du salut, à travers la feuille de route mise à disposition; la présentation du thème de la Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens sous forme de prédication, par l'abbé Stein Bilou, prêtre de l'Archidiocèse de Brazzaville et professeur au grand séminaire de théologie cardinal Emile Biayenda; la profession de foi des superviseurs et délégués; l'acte d'envoi en mission par le président sortant du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo, le colonel Jean Laurore Clénat, chef de territoire de l'Armée du salut au Congo, et la remise symbolique des dossiers fondamentaux aux superviseurs et délégués par le président du Conseil. Les participants ont suivi une conférence sur le thème principal développé par l'abbé Stein Bilou, qui a fait un lien entre les deux lettres écrites par Paul: Ephésiens et Colossiens. Le conférencier a invité les membres des Eglises unis dans l'œcuménisme à l'unité dans la diversité ecclésiale. Le culte d'ouverture de la Se-



Les leaders œcuméniques

maine de prière universelle consacré aux ouvriers apostoliques a eu lieu jeudi 22 janvier au poste de l'Armée du salut au Plateau des 15 ans, sous le thème de méditation: «Lumière de la lumière pour la lumière». Le Christ est Lumière de la lumière.

nique des Eglises chrétiennes du Congo, a passé le témoin au pasteur Jean-Baptiste Mouanga, président de l'Eglise évangélique Luthérienne au Congo pour un mandat de deux ans. Ensuite, la méditation s'est poursuivie dans les secteurs avec le culte des



La chorale de Mayangui

Mais, lui, a reçu l'onction, a été envoyé dans ce monde avec pour mission de faire briller la lumière de Dieu dans ce monde troublé et de nous conduire à une communion d'amour les uns avec les autres et avec Dieu. C'est pourquoi l'on peut parler de «Lumière de la lumière pour la lumière».

Au cours de ce culte, le colonel Jean Laurore Clénat, président sortant du Conseil œcumé-

mamans chrétiennes le vendredi 23, et celui des jeunes le samedi 24 janvier. Le tout couronné par le rassemblement de tous les fidèles des Eglises chrétiennes membres du Conseil œcuménique, du 26 au 30 janvier dans les secteurs. La clôture de la Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens interviendra le samedi 31 janvier 2026 en la Basilique Sainte-Anne du Congo.

Pascal BIOZI KIMINO

CALENDRIER DE L'ANNEE LITURGIQUE A CAREME 2026

- * **Mardi 17 février:** Mardi gras
- * **Mercredi 18 février:** Mercredi des Cendres
- * **Dimanche 22 février:** 1^{er} Dimanche de Carême
- * **Dimanche 1^{er} mars:** 2^e Dimanche de Carême
- * **Dimanche 8 mars:** 3^e Dimanche de Carême
- * **Dimanche 15 mars:** 4^e Dimanche de Carême
- * **Dimanche 22 mars:** 5^e Dimanche de Carême
- * **Dimanche 29 mars:** Dimanche des Rameaux

TRIDUUM PASCAL

- * **Jeudi 2 avril: Jeudi Saint:** Sainte cène et début du triduum
- * **Vendredi 3 avril: Vendredi Saint:** Passion du Seigneur
- * **Samedi 4 avril:** Vigile pascalle

PAQUES

- * **Dimanche 5 avril:** Résurrection du Seigneur

«CLIBATEC» S.A.R.L.U.

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'Un million (1.000.000) de francs CFA;
Siège social: 37, Avenue Benoît LOEMBET, Centre-ville, B.P.: 1086
RCCM CG-PNR-01-2015-B13-00131 DU 29 AVRIL 2015

INSERTION LEGALE

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE CLIBATEC S.A.R.L.U.

Aux termes d'un Procès-Verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique prise en date à Pointe-Noire du 15 Octobre 2025, enregistré au Bureau de l'Enregistrement Domaines et Timbres de Pointe-Noire CENTRE sous Folio 241/48 N°109110 du 23 décembre 2025, l'associé unique de la société **CLIBATEC S.A.R.L.U.**, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital d'Un million (1.000.000) de Francs CFA, dont le siège est sis n°37, Avenue Benoît LOEMBET, Centre-ville, a décidé de la dissolution anticipée de ladite société, à compter du 31 décembre 2025.

Monsieur **MOUSSIESSI PASSY Marcel**, de nationalité congolaise, demeurant et domicilié à Pointe-Noire, a été désigné en qualité de liquidateur de ladite société.

Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 26 décembre 2025, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-D-01713**, conformément à la législation en vigueur.

Pour avis.

DIOCESE DE NKAYI

Bientôt l'ordination épiscopale de Mgr François Halyday Mbouangui

La chrétienté du diocèse de Nkayi s'apprête à accueillir dans la liesse populaire Mgr Halyday Mbouangui, nommé évêque coadjuteur avec droit de succession le 1^{er} décembre 2025 par Sa Sainteté le Pape Léon XIV. A cette occasion, les autorités ecclésiales de Nkayi lancent un appel aux fidèles, aux prêtres, aux personnes consacrées, aux responsables paroissiaux et diocésains des mouvements d'apostolat des départements administratifs de la Bouenza et de la Lékoumou à une mobilisation générale autour de cet événement.

Une réunion de coordination du Conseil épiscopal s'est tenue le lundi 8 décembre 2025 en la solennité de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie. Elle était présidée par Mgr Daniel Mizongo, évêque de Nkayi. Un seul point était à l'ordre du jour à savoir l'ordination épiscopale de Mgr François Halyday Mbouangui. Ainsi, la messe solennelle de l'ordination épiscopale aura lieu le dimanche 15 février 2026 à Madingou.

Dans l'attente de la communi-

cation des autres dispositions pratiques, quant à l'organisation de cet événement, le Conseil épiscopal invite l'ensemble du peuple de Dieu à porter dans la prière Son Excellence Mgr François Halyday Mbouangui, ainsi que tous les acteurs engagés dans la vie et la mission du diocèse de Nkayi. Aussi, à porter cet événement dans la prière et tous les acteurs engagés dans l'organisation, à se tenir disponibles pour les responsabilités à venir, et à mobiliser les communautés dans un esprit de communion,



Mgr François Halyday Mbouangui et le nonce apostolique Javier Herrera Corona

de service et de joie ecclésiale. Fraternellement!

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS

Secrétaire chancelier

FORMATION RELIGIEUSE

Parcours du Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda

Le Grand Séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda est un lieu historique et mythique, au Sud de Brazzaville, dans le quartier Kinsoundi. On y forme des futurs prêtres. Ce séminaire est issu du Séminaire intervicarial de Libreville. En 1947, il est transféré à Brazzaville sous l'appellation Grand séminaire régional Libermann, sur le site du Moyen séminaire Saint Jean Apôtre, dans le même quartier.



Père Barthel Christel Ganao

d'aider les apprenants à acquérir une formation humaine, intellectuelle, spirituelle et pastorale comme vision intégrale de la formation présentée dans Pastores dabo Vobis (nn. 43-

risque de nous tromper parler du séminaire comme un lieu théophanique. Il s'agit d'un lieu où on écoute Dieu et où on apprend ensemble à vivre l'évangile. Enfin, les séminaristes découvrent dans tous les exercices la finalité ultime de leur formation: annoncer l'évangile par toute leur vie. En peu de mots, les prêtres, les formateurs, accompagnent communautairement et personnellement les grands séminaristes dans leur cheminement au discernement de la volonté de Dieu, de leur vocation et dans la formation du disciple missionnaire (cf. Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis, n. 44). Ils sont aidés à s'approprier les vertus humaines et les valeurs



Les séminaristes

59). Le sacerdoce étant un don de Dieu, s'enracinant en Dieu et trouvant sa raison d'être en Lui, dans son dessein d'amour, engage l'Eglise à proposer aux séminaristes un parcours de qualité pour leur formation. Il faut pour cela une formation et une maturité intérieure solides. Avrai dire, le temps du séminaire est un temps de rencontre. Les études et les autres activités sont un temps de rencontre et de préparation au ministère sacerdotal. Ainsi, tous les cours trouvent leur fondement dans l'Ecriture Sainte, la Parole vivante de Dieu, la Tradition et le Magistère. Les études théologiques sont un lieu de la rencontre et principalement de l'écoute: on rencontre Quelqu'un. Nous pouvons sans

évangéliques. Finalement, le temps du Grand séminaire de théologie est le temps de la configuration au Christ, Pasteur et Serviteur pour un vrai don de soi aux autres. Au vrai, l'étape des études théologiques est une étape «configuratrice». Le disciple-séminariste, après les précédentes étapes de formation (propédeutique et philosophie), cherche à se rapprocher davantage du Christ pour apprendre à se donner aux autres comme son Maître (cf. Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis, n. 68) et porter des fruits mûrs.

Père Barthel Christel GANAQ, Pss

Recteur du Grand Séminaire de Théologie Cardinal Emile BIAYENDA

ACERAC

N'Djamena accueille la 13^e Assemblée plénière

Les évêques des six pays de l'Afrique centrale se réunissent du 25 janvier au 1^{er} février 2026 à N'Djamena, au Tchad, dans le cadre de la XIII^e Assemblée plénière de leur association, sur le thème: «*Les défis de l'Eglise Famille de Dieu en Afrique centrale: 30 ans après la publication de l'exhortation apostolique post-synodale Ecclesia in Africa*». Une semaine durant, les évêques du Cameroun, du Congo, du Gabon, de Centrafrique, de Guinée équatoriale et du Tchad, pays hôte, vont revisiter, avec leurs experts, cette exhortation issue du premier synode africain voulu en 1994 par le Pape Jean-Paul II. L'année suivante, le Saint Pape donnait officiellement le texte final aux évêques d'Afrique à Yaoundé, au Cameroun.

La XIII^e Assemblée plénière de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) va s'ouvrir en deux phases. D'abord liturgiquement, par les messes qui seront célébrées dimanche 25 janvier dans les paroisses de N'Djamena, puis officiellement, lors d'une cérémonie lundi 26 janvier au ministère des Affaires étrangères du Tchad, en présence du président Mahamat Idriss Deby.

Au cours de ces assises où sont attendus les délégués de Rome et le président du Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM), les évêques auront droit à une série de communications données par d'éminents confédérés, qui vont passer au peigne fin à travers plusieurs thématiques les principaux défis qui minent la région, à la lumière d'Ecclesia in Africa, ce texte majeur dont la réception ne s'est pas véritablement faite au niveau de l'Eglise d'Afrique.

Les travaux seront également marqués par d'importantes décisions que prendront ou entérineront les pères-évêques membres de l'ACERAC. En effet, ils se

prononceront, conformément aux textes statutaires, sur le maintien ou non de l'équipe rectorale actuelle de l'Université catholique d'Afrique centrale (UCAC). Ce sera aussi le moment des grands changements. Au niveau de la présidence de l'ACERAC, Mgr



Pendant la cérémonie d'ouverture de la plénière de Libreville en 2011

Martin Waingue Bani, évêque de Doba, président de la Conférence épiscopale du Tchad, jusqu'ici président en exercice, passera le témoin à Mgr Bertrand Guy Richard Appora Ngalanibe, évêque de Bambari, président de la Conférence épiscopale centrafricaine et vice-président de l'ACERAC. Le secrétaire général actuel de l'ACERAC, l'abbé Antonio Mabilia,



Les évêques de l'ACERAC lors de la plénière de Yaoundé en 2017

la, en fin de mandat, connaîtra lui aussi le nom de son successeur qui sera désigné par les évêques du Congo. La rencontre se clôturera par une messe solennelle

pales de la région s'était tenue du 28 au 30 mai 2024 à Brazzaville, siège de l'association, sous l'égide de l'abbé Antonio Mabilia. Celle-ci avait défini les enjeux et lignes directrices de la prochaine Assemblée plénière. Notamment, les secrétaires généraux avaient élaboré les stratégies liées à la tenue de cette rencontre triennale des évêques de la sous-région, les propositions des différents sous-thèmes et des confédérés. Ils s'étaient appuyés sur les recommandations du Conseil permanent de février 2024.

Le choix du thème a été motivé par la célébration du 30^e anniversaire de la remise en 1995 par le Pape Jean-Paul II de l'exhortation apostolique issue du premier synode spécial pour l'Afrique. Dans cette dynamique, il s'agit pour les évêques de l'ACERAC de définir une ligne d'identification comme Africains, car, affirme-t-on, c'était pour la première fois, à travers ce synode que l'Eglise recevait l'épithète de famille de Dieu.

Aristide Ghislain
NGOUMA

PAROISSE SAINT ANDRE KAGGWA DE KOMBE (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

Repas familial et élection Miss paroisse

Dans le cadre de l'agenda pastoral paroissial 2025-2026, l'abbé Arnel Miassouamana, vicaire de la paroisse Saint André Kaggwa de Kombé et aumônier paroissial des mouvements d'apostolat des jeunes et enfants: Elisa, confrérie cardinal Emile Biayenda, Scouts et les Amis de Dominique Savio, a organisé le dimanche 4 et le samedi 10 janvier 2026, deux grandes activités.



Pendant le repas

La première, c'était le dimanche 4 janvier en la solennité de l'Epiphanie du Seigneur ou la triple manifestation du Christ au monde (l'adoration des mages), après

démunis, tout âge confondu. Tous et toutes, enfants, jeunes et adultes étaient confus dans la masse et la tristesse s'est transformée en joie. La deuxième

paroisse. L'abbé Arnel Miassouamana a indiqué que ces activités doivent se pérenniser davantage, pourvu que les bienfaiteurs et les hommes de

sorties, trois heureuses élues méconnues, étaient retenues par un jury de sept membres. Ainsi la couronne Miss Kombé 2025 a échu à Mademoiselle Dorcas Matsiona qui a reçu une écharpe, une attestation de participation et une enveloppe d'encouragement. Hormis cela, la Miss jouira des prérogatives associées à son titre. En effet, pendant l'année pastorale, toutes les activités de l'archidiocèse et de la paroisse seront supportées par les prérogatives de son titre.

La première et la deuxième Dauphine ont reçu chacune une écharpe, une attestation de participation et une enveloppe d'encouragement.



L'abbé entouré de la miss et les deux dauphines

bonne volonté viennent en aide. Quinze candidates étaient sur la liste de départ et après trois

Abbé Arnel MIASSOAMANA
Vicaire à Saint André Kaggwa de Kombé



La miss et les deux dauphines

la messe de 10h30, le partage du repas familial à 60 orphelins, veuves, veufs ainsi que les plus

activité: «Election Miss Kombé 2025», a eu lieu le samedi 10 janvier dans l'après-midi en la

TROISIEME DIMANCHE ORDINAIRE, ANNEE A

Annonçons ce que nous avons vu!

Textes: Is 8,23-9,3; 1 Co 1,10-13.17; Mt 4,12-23

Le Saint-Père François d'heureuse mémoire, dans sa lettre apostolique Aperuit illis, a institué un dimanche de l'année liturgique dédié à l'Ecriture Sainte dans la vie de l'Eglise: le Dimanche de la Parole de Dieu.

Nous vous annonçons ce que nous avons vu est le thème du dimanche de la Parole de cette année, célébré ce troisième dimanche du temps ordinaire. L'évangile de ce dimanche raconte précisément la lumière qui nous permet de voir et qui devient annonce.

Jésus se présente sur la scène publique après avoir quitté Nazareth et s'être installé dans des territoires sous domination étrangère, devenant ainsi pour ce peuple plongé dans les ténèbres la grande lumière que les prophètes avaient déjà annoncée.

Une lumière est venue à notre rencontre, une lumière en chemin, le long de la route, au milieu des gens. Une lumière se lève pour tous; dans une terre obscure, peut-être, on la voit d'abord.

Une lumière qui éclaire le chemin: lequel emprunter? Convertissez-vous, le royaume des cieux est proche. Il est déjà là et il est proche.

Convertissez-vous, ne vous inquiétez pas, écoutez! Une lumière qui appelle, qui vient à notre rencontre, à suivre, immédiatement. Cela semble clair, presque simple! Elle se lève pour nous, indépendamment de nous. Et alors? Comment percevoir cette lumière dans notre quotidien, dans notre travail, dans notre temps, dans notre monde? Elle surgit dans notre cœur, là où nous ressentons la fatigue, la blessure, la nudité, la pauvreté, essayons de vivre tout cela pour accueillir la lumière qui surgit. Elle surgit dans nos relations pour les rendre plus vraies. Elle surgit dans le choix de la mort, de la violence, de l'abus, du rejet, de l'abandon, elle surgit pour indiquer qu'il est possible de choisir autre chose.

Une lumière qui appelle. Comme il marchait au bord de la mer de Galilée, Jésus commença à appeler ceux qui, en adhérant à lui, deviendraient ses apôtres, ceux qui annonceraient à tous les hommes que le royaume de Dieu s'est approché, que l'heure est venue où le Seigneur répand sa grâce sur nous, nous renouvelle et fait de nous ses véritables enfants. L'instantanéité de cette suite indique la force du bien qui émane de Jésus et la disponibilité du cœur de ces jeunes pêcheurs, qui se révélèrent immédiatement prêts à écouter et à accueillir l'appel. Mais cet épisode nous fait aussi comprendre que devant l'appel de Jésus, aucune excuse ni aucun retard ne sont possibles. Tous ceux qui ont répondu à l'appel du Seigneur et qui l'ont suivi jusqu'au bout ont répondu avec promptitude, adhérant avec joie à la rencontre avec Jésus, s'engageant à tourner le dos au passé et à marcher les yeux fixés sur Lui.

Jésus nous invite à le suivre, à faire de notre vie un don pour Dieu et pour les autres, avec une existence qui produit les fruits de l'amour, de la paix, de la joie, de la bienveillance, de la patience, tous les dons qui accompagnent la vie chrétienne et qui favorisent l'évangélisation. Ceux qui ne le connaissent pas encore ou ne le connaissent pas bien doivent pouvoir le voir dans les icônes vivantes que sont les chrétiens. Cela est possible si, en restant toujours unis au Christ, nous manifestons dans tous nos actes et comportements la vie selon l'Esprit, la vie des enfants de Dieu, et si nous transmettons encore davantage le Christ, le Sauveur par lequel Dieu révèle pleinement son amour qui sauve.

Que devons-nous faire?

Avançons avec confiance et joie dans les étapes de la vie qui nous interpellent, qui font appel à notre liberté, à notre responsabilité, essayons de suivre la lumière, de nous laisser attirer. Il sera ainsi possible d'apprendre à faire le bien, à rechercher la justice, invitation qui nous est faite en ce dimanche où nous concluons la semaine de prière pour l'unité des chrétiens, selon les paroles du prophète Isaïe. Lumière sur ce chemin, car la communion est un don, elle est possible.

Essayons simplement de faire résonner la Parole que nous célébrons, un mot, un verset, un refrain à répéter, à faire résonner tout au long de la journée.

Fr. Bienvenu Des Saints, O.ss.t.

NECROLOGIE

Blaise Mboundou, Michael Mboundou-Kiongo, Charles Makosso, Guy Félicien Nguimbi et tous les descendants du lignage Matséngi en particulier et du clan Kimbanda en général, ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur patriarche Monsieur Marcel MBOUNGOU

MAKOSSO, survenu à l'hôpital militaire de Dolisie, dans la nuit du samedi 17 janvier 2026. Les funérailles sont prévues à Loudima Poste.

Et la date de l'enterrement sera communiquée ultérieurement.



**ANNONCE: RECHERCHE UN(E) RESPONSABLE PLANIFICATION, SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE (PSEA) POUR SON BUREAU EN RÉPUBLIQUE DU CONGO.**

Référence: WWF-RPSEA-RoC

Dans le respect de ses valeurs: le courage, la collaboration, le respect et l'intégrité, le WWF recherche pour son bureau en République du Congo, **recherche un(e) Responsable Planification, Suivi, Évaluation et Apprentissage (PSEA)** pour son bureau en République du Congo, dynamique et engagé(e), qui sera basé(e) à Brazzaville.

Principales fonctions: Améliorer l'ensemble du dispositif de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) pour le CCO et garantir le suivi des progrès ainsi qu'une documentation vérifiable pour tous les résultats revendiqués. Améliorer la qualité des livrables dans les activités de conservation grâce au renforcement des capacités (PPMS, reporting...) et au suivi qualité. Documenter et partager les leçons apprises, les meilleures pratiques et les modèles innovants. Organiser des missions axées sur un résultat ou un impact clé, par exemple les initiatives liées aux moyens de subsistance. Combler les lacunes en matière de gestion adaptative, par exemple l'alignement entre les plans de travail et les plans de suivi. Le plan de travail a-t-il été informé par le MEL? Comment la stratégie de mise en œuvre et le reporting ont-ils été influencés par les leçons apprises?

Comment postuler? Veuillez soumettre votre candidature (CV et lettre de motivation) à l'adresse suivante: applications@wwfcog.org

Date limite de candidature: le 31 janvier 2026.

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous portez à ce poste. Veuillez noter que seules les candidatures présélectionnées seront contactées pour la suite du processus.

Le WWF est un employeur qui respecte l'égalité des chances et s'engage à avoir une main-d'œuvre diversifiée.

REMERCIEMENTS

Les familles Sébastien Makela, Mayebola, Kindamba et Kingoma expriment leur profonde gratitude aux parents, amis et connaissances qui leur ont apporté l'assistance morale, financière et matérielle lors du décès de leur sœur et mère, Madame Henriette KOUSSIMBISSA, ancien agent des services administratifs et de la banque de sang du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU), survenu le 20 décembre 2025 à Brazzaville. L'inhumation a eu lieu le mardi 6 janvier 2026 au cimetière du village Mitiabi (SAMBA Alphonse).

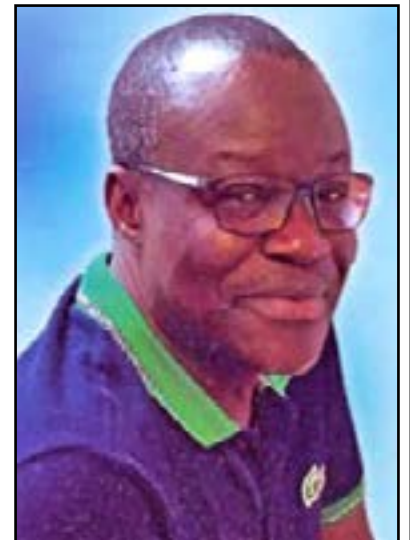


Que le Seigneur vous le rende au centuple, et qu'il accueille l'âme de Maman Henriette dans la lumière et la paix éternelles.

Louise BANIEKONA

IN MEMORIAM

La famille FOUKOU, les Enfants vous remercient pour votre assistance physique, spirituelle et matérielle lors du décès de leur frère FOUKOU GOUAKA Casimir, survenu le 25 janvier 2023 en France. En cette date commémorative de sa disparition, une messe sera dite le dimanche 25 janvier 2026 à 10h en l'église cathédrale Sacré cœur de Brazzaville.



Que ton âme repose dans la paix du Seigneur

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°481/2026/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	33969 du 28-07-25	Sect U, bloc -, Pile -, Sup : 327,80m2	KINTELE (QUARTIER IHOUEME)	BRAZZAVILLE	MBAN-NGOUALA Freze
2	32794 du 22-11-24	Sect V, bloc -, Pile -, Sup : 400,00m2	KINTELE (QUARTIER IHOUEME)	BRAZZAVILLE	GACKOSSO Crepin Pepin Gabriel
3	34817 du 22-12-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 800,00m2	QUARTIER NGAMBIO (KINTELE)	POOL	BATCHI Macaire
4	33701 du 19-06-25	Sect P8, bloc 41, Pile 9, Sup : 368,94m2	19, RUE BOUZALA	4-BZV	NIANGADOU Seydou
5	34825 du 22-12-25	Sect K, bloc 11, Pile 12 (ex.62-64), Sup : 651,04m2	CASE KO62 (QUARTIER OCH)	3-BZV	BRUTHO NOISE Leyslie Marcelle
6	33186 du 14-02-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 800,00m2	VILLAGE YIE	POOL	POUNAH KAPITHO Philomène Lucie
7	34166 du 16-09-25	Sect P3, bloc 93, Pile 3, Sup : 171,47m2	90BIS, RUE BANDAS	3-BZV	KANDE Wagué & DRAMAN Wague
8	34353 du 23-10-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 3.901,00m2	VILLAGE IMPANI (NZO MOSSI)	POOL	MANCHON née MBONGO ELENGA Liliane Chantal
9	34235 du 1er-10-25	Sect P13, bloc 84, Pile 2bis, Sup : 134,35m2	23, RUE MASSAKIMBALA (MOUKONDO)	4-BZV	NGOKABA KOUMOU Rachid Yannick
10	34352 du 23-10-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 800,00m2	VILLAGE IMPANI (NZO MOSSI)	POOL	MANCHON née MBONGO ELENGA Liliane Chantal
11	34638 du 12-11-25	Sect : Zone rurale, Sup : 1.266,06m2	VILLAGE MINGALI-BAMBOU	POOL	NGOMO Macaire
12	34639 du 12-11-25	Sect : Zone rurale, Sup : 422,18m2	VILLAGE MINGALI-BAMBOU	POOL	TSARA Michel
13	34732 du 25-11-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 386,00m2	6, RUE LUCIEN (QUARTIER MAKABANDILOU)	9-BZV	MADZOU A-MIERE Elisa Marie Gabrielle
14	34277 du 10-10-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 399,77m2	KINTELE, QUARTIER LIFOULA (TERRE NGAMPOUI)	BRAZZAVILLE	KOUMBA BAZEBIDINGA Gisèle
15	34703 du 19-11-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 404,58m2	VILLAGE NKOOU	DJOUE-LEFINI	HAJHAMOU ALBACHAR Pirouz
16	34236 du 1er-10-25	Sect AT2, bloc 65, Pile 7bis, Sup : 130,28m2	22, RUE KOUSSOUASSISSA	7-BZV	NGOKABA KOUMOU Yannick Rachid
17	30074 du 03-04-23	Sect BD3, bloc 40, Pile 4, Sup : 359,89m2	QUARTIER LE BLAIDE	9-BZV	BOTONGA KUBOTH Clesh Boray
18	34745 du 1er-12-25	Sect P9, bloc 119, Pile 22, Sup : 199,45m2	77, RUE MOSSAKA	5-BZV	TSONO NGATSE Constant Maixant
19	34814 du 19-12-25	Sect P6, bloc 15, Pile 6, Sup : 330,58m2	20, RUE BANGANGOULOU	5-BZV	OBENGA OSSERE Martine
20	33069 du 21-01-25	Sect -, bloc 134, Piles 1 à 12, Sup : 4.800,00m2	QUARTIER CASE BARNIER	7-BZV	Enfants MAMPOUYA
21	33067 du 21-01-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 718,30m2	QUARTIER ITATOLO (ZONE IBALICO)	9-BZV	Enfants MAMPOUYA
22	33068 du 21-01-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 1.616,17m2	QUARTIER ITATOLO (ZONE IBALICO)	9-BZV	Enfants MAMPOUYA
23	34175 du 18-09-25	Sect A, bloc -, Pile 05, Sup : 625,00m2	QUARTIER CENTRE	CUVETTE-OUEST	OBELE-BELE née OSSELET NGNETA et Enfants OBELE-BELE
24	31681 du 15-03-24	Sect C, bloc 07, Pile 04, Sup : 282,81m2	RUE OKEMBA/ Q : 05 OMBOUMA (OWANDO)	CUVETTE	Enfants AYESA
25	34056 du 22-08-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 6.475,56m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	IBATA MWANDZA
26	34606 du 06-11-25	Sect P15, bloc 165, Pile 10bis, Sup : 190,40m2	19BIS, RUE MPILA (QUARTIER 604 FLEUVE CONGO)	6-BZV	MIKIYA Fabrice Armel
27	33938 du 21-07-25	Sect BD4, bloc 203, Pile 2, Sup : 400,53m2	2, RUE AMPILA BIS (QUARTIER 903 KOMBO MATARI)	9-BZV	MAKANGOU Kevin Stéphane
28	32807 du 27-11-24	Sect -, bloc -, Pile 1, Sup : 720,00m2	COMMUNE DE KINTELE	POOL	NGOKA NGALA Diane Pulcherie
29	31335 du 29-12-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 340,00m2	QUARTIER 5 LIFOULA (COMMUNE DE KINTELE)	POOL	LEPENI Jean Didas
30	34183 du 19-09-25	Sect CG, bloc 93, Pile 3, Sup : 393,78m2	18, RUE SATUS / RUE MOUMAYA (Q. MONT BOUKIERO)	9-BZV	BACKALE Geneviève
31	34644 du 13-11-25	Sect BS, bloc 155, Pile 9, Sup : 228,61m2	181, RUE MOUYODZI (QUARTIER 68 MAMAN MBOUALE)	6-BZV	MOUENGUE Malarie Vivianne
32	34109 du 1er-09-25	Sect PA (exPASuite), bloc 2, Pile 21 (ex.312), Sup : 351,79m2	CASE N°312 (QUARTIER BATIGNOLLES)	4-BZV	MIATA-BOUNA Enoch
33	32662 du 24-10-24	Sect G, bloc -, Pile -, Sup : 398,42m2	KINTELE (QUARTIER U. D. S. N.)	POOL	BIBILA Diva Exoucia
34	31335 du 29-12-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 162,00m2	QUARTIER 9 UNIVERSITE DSN	POOL	NGOKA NGALA Diane Pulcherie
35	34733 du 25-11-25	Sect : Zone Rurale, Sup : 30.000,00m2 soit 3ha00a00ca	VILLAGE BAMBOU MINGALI	DJOUE-LEFINI	DIATA Inès Andréa
36	34738 du 26-11-25	Sect P16, bloc 139, Pile 4, Sup : 148,14m2	78, RUE BOUNDJI	6-BZV	AMBOULOU BOUYA Juliana Ruth
37	34802 du 16-12-25	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 2.300m2	QUARTIER MOUNTALI	PLATEAUX	Société Plantation Forestière Ibina Brazzaville (S.P.F.I.B)
38	33612 du 23-05-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 4.800,00m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	ONDON Donatien
39	34862 du 30-12-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 1.295,54m2	QUARTIER CAMPEMENT	POOL	OTTO NGATSE Charly
40	34366 du 27-10-25	Sect BD3 (ex.BG), bloc 64, Pile 10 (ex.5), Sup : 451,58m2	10, RUE ONIANVA, EX 5 RUE INGONI (QUARTIER KOMBO-MATARI)	9-BZV	NKOU Augustine

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière)

Fait à Brazzaville, le 19 janvier 2026

Paternel Dimitri ELAPE
Inspecteur principal des Impôts
Chef de Bureau

MONNAIE

Le franc Cfa est-il en perte de vitesse?

Le 11 janvier 1994 eut lieu la première dévaluation du franc Cfa. Cette monnaie créée en 1945, héritée de la colonisation et regroupant 14 pays africains, a été de 50 %, à Dakar, au Sénégal. Elle avait perdu la moitié de sa valeur à la suite des mois de tractations. Le but visé était de faire gagner plus de compétitivité aux économies qui étaient en déclin pour trouver des solutions et encourager la consommation des produits locaux.



Les billets du franc Cfa

La plupart des pays africains étaient réfractaires, mais la France en tant que marraine de cette monnaie y tenait. Un franc Cfa valait désormais, non 50 francs Cfa, mais 100 francs Cfa adossé ensuite à l'euro. Pour les analystes, cette opération a été caractérisée par plusieurs facettes, les populations urbaines souffrent de la baisse de leur pouvoir d'achat et une hausse du pouvoir d'achat des paysans. Au regard du bilan, est-ce que cette dévaluation a eu des effets positifs pour le portefeuille des consommateurs africains ou pour les commerçants? Certains économistes estiment que la principale raison de cette dévaluation a été provoquée par l'absence de réserves des pays membres de la zone franc dans le compte d'opération à la banque de France ; la France n'avait pas joué son rôle de garante, qui est un rôle statutaire au sein de l'institution franc Cfa. Au cours des années 80, les coûts des matières premières étaient orientés à la baisse. Le dollar avait également connu une baisse, les taux d'intérêt avaient augmenté. Les Etats n'arrivaient plus à rembourser leurs dettes. Il fallait donc trouver une solution parce que la garantie du franc Cfa n'avait pas fonctionné. C'est à ce

titre que d'autres économistes affirment qu'il est possible que le franc Cfa disparaisse un jour. La monnaie n'a plus aucune légitimité populaire et de crédibilité, même si on la défend. La déva-

en raison de l'indexation de leur monnaie sur le franc français, aujourd'hui euro. Ainsi, on peut s'interroger si le franc Cfa n'est pas en perte de vitesse. Pourtant, avec le projet de l'éco-



Le siège de la Banque centrale de la CEMAC

luation a coupé des ailes à cette monnaie. Les discussions de la dévaluation n'avaient pas mis du temps pour donner un caractère africain au franc Cfa. Certains économistes persistent qu'il est vital aujourd'hui que le franc Cfa acquière son autonomie. Les économies des pays de la zone franc sont très vulnérables. Les effets provoqués par le mécanisme de fonctionnement sont asymétriques, en faisant la lumière sur les dégâts dans les Etats membres de la zone franc,

une monnaie que voulait lancer l'Afrique de l'Ouest, celle-ci devait fonctionner comme un francs Cfa, mais avec les pays qui n'appartiendraient pas à la zone Cfa. Ce projet ne doit pas intégrer la banque de France et il était hors de question pour les pays anglophones d'être arrimés à l'euro par une parité fixe. Le 32^e anniversaire de la dévaluation dégage aujourd'hui des avis divers et même divergents sur la monnaie commune.

Philippe BANZ

DROITS DE L'HOMME

131 % d'augmentation des violations

Alors que le monde a commémoré le 10 décembre 2025 la journée internationale des droits de l'homme, la république du Congo se retrouve confronté à une hausse alarmante des violations des droits civils et politiques suscitant inquiétudes et appels à des réformes urgentes.



Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo, directrice exécutive de l'OCDF



Trésor Nzila, directeur exécutif du CAD

à renforcer les mécanismes de protection des droits de l'homme, à enquêter sur les abus et à assurer la formation des forces de sécurité. «La Journée des droits de l'homme est l'occasion de rappeler que le respect des droits fondamentaux est l'affaire de tous, de l'Etat comme des citoyens», a déclaré Quentin Geodfroy Banga, coordinateur des programmes de l'OCDF. Des ateliers éducatifs et des campagnes de sensibilisation ont été menés dans les écoles et universités pour informer les

jeunes générations sur leurs droits et sur les moyens de les défendre. La célébration de la Journée internationale des droits de l'homme au Congo met en lumière la nécessité urgente de réformes pour protéger les libertés fondamentales et garantir une société plus juste. Elle rappelle que la vigilance des citoyens et des institutions est indispensable pour prévenir l'impunité et renforcer la stabilité nationale.

Arnaud MOUTHOU (Stagiaire)

A l'occasion de cette journée symbolique, des acteurs de la société civile tels que l'OCDF ou encore les participants des droits humains, ont appelé l'Etat

SCIENCES

"La création des mines renouvelables, pour le règlement climatique"

C'est le thème de la conférence animée par le Dr Maurice Itous Ibara, au profit des étudiants de l'Université Denis Sassou-Nguesso (UDSN), notamment ceux de la Faculté des sciences appliquées, et de l'école des mines, de l'hydraulique et de l'énergie. C'était le 23 décembre 2025, en présence du Pr Ange Antoine Abéna, président de cette université, entouré d'autres cadres et enseignants.



Dr Maurice Itous Ibara

Le Dr Maurice Itous Ibara a souligné que, par rapport au dérèglement du climat mondial «nous sommes à la septième génération des énergies. Depuis 1850, l'environnement est en train de réclamer une soif de nouvelles énergies, c'est celles que nous cultivons comme les nouveaux pétroles, les nouvelles mines, forêts, gaz, etc. Nous étions invités à l'école des mines de l'UDSN, pour montrer aux étudiants que c'est possible de créer les mines, et c'est ce que nous allons faire parce que tout à l'heure, le président de l'UDSN nous a promis un espace où nous allons cultiver ces mines pour l'université, donc, nous allons commencer tout à l'heure cette culture». Notre motivation, a-t-il poursuivi, «c'est de montrer aussi que

l'Africain est capable de contribuer à la science». «Dans les espaces qui nous sont donnés dans cette université, nous allons cultiver les mines pour que les étudiants passent de la théorie à la pratique, en forant ces mines, en cultivant leurs performances, leurs numéros atomiques, leurs masses atomiques et leurs propriétés, et comparer avec les mines (pholites). La science est en train d'évoluer» «Au sein de l'UDSN, tout à l'heure, nous lançons ce projet de culture devant les étudiants de l'institut des mines, nous allons 'cultiver' cinq gisements: pétrole renouvelable, uranium renouvelable, mercure renouvelable, de l'or renouvelable, sans oublier, les plantes renou-

velables dont les palmiers; on en fera aussi un gisement qui pourra produire 114 pieds du coup», a-t-il assuré. Justifiant la tenue de cette conférence, Arnaud Wilfrid Etou, vice-président de l'UDSN et doyen de la Faculté des sciences appliquées, a affirmé: «Nous invitons ces spécialistes, dans l'esprit de maintenir au sein de l'UDSN l'éveil scientifique. Nous invitons les experts, les thématiques distinctes pour susciter les vocations auprès de nos étudiants, et faire de sorte qu'ils aient l'esprit de créativité, permettre également l'esprit d'innovation au sein de nos étudiants ».

Alain-Patrick MASSAMBA

VIE ASSOCIATIVE

La méthodologie du mécanisme d'alerte précoce lancée en 2024: quel bilan?

Une réunion d'échanges et d'informations à l'intention des ONG de la société civile s'est tenue le 12 décembre 2025 à Brazzaville, à l'initiative de la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH).



Pendant le débat

La réunion a été présidée par Franck Loufoua-Bessi, chargé des programmes à la RPDH. Le projet, financé par l'Union européenne, réunit 86 pays à travers le monde. Il est mis en œuvre par un consortium de sept organisations non gouvernementales, dont la RPDH. L'action menée a concouru à un certain nombre de réalisations portées essentiellement, entre autres, sur le dialogue inclusif entre les organisations de la société civile sur l'évolution de l'environnement favorable. Avec à la clé la mise en place d'un réseau local constitué de plus d'une trentaine d'ONG, autour notamment d'une méthodologie de surveillance inclusive; le suivi régulier de la situation de l'environnement favorable, etc.

Les membres du réseau sont convenus de maintenir et de promouvoir un environnement favorable. Cette démarche est importante pour le Congo qui aborde une phase électorale, avec l'imminence du scrutin présidentiel de mars 2026. La RPDH a échangé avec les membres du réseau autour



Les participants à la fin des travaux

de la méthodologie du mécanisme d'alerte précoce (MAP) et aux autres différents types d'alertes qui constituent des outils d'information et de plaidoyer. Selon le président de la séance, «la dynamique renforcera la résilience de la société civile locale face à la situation du pays et l'impact positif de son action». Pour Franck Loufoua-Bessi «l'objectif a été de définir une stratégie pour les années prochaines 2026-2027 pour optimiser le fonctionnement

du mécanisme d'alerte précoce à travers une réactivité plus forte des ONG membres, mais aussi de contribuer à sensibiliser davantage l'opinion et élargir le réseau à d'autres partenaires». ONG, syndicats, médias et autres sont incités à s'y joindre pour que la fluidité et l'abondance des informations parviennent dans le sens de l'évaluation des principes de l'environnement favorable.

Philippe BANZ

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Groupement des Commissaires-Priseurs, Maîtres ESSEBO Benoit et LANDZE Edgard.

PROCEDERA à Brazzaville à une vente volontaire aux enchères publiques des biens usagers de l'UNICEF, constitués de: un véhicule de marque TOYOTA Land Cruiser, des Motos YAMAHA, et matériels informatiques et bureautiques, ainsi que plusieurs autres divers articles.

> La vente aura lieu le SAMEDI 31 JANVIER 2026 à partir 10 HEURES précises dans son site situé derrière l'Institut Français du Congo ex. CCF Plateau Centre-ville, Brazzaville;

> La visite des articles et les inscriptions se feront à la même adresse à partir du LUNDI 19 JANVIER 2026 jusqu'au VENDREDI 30 JANVIER 2026 de 9 heures à 17 heures.

> Le véhicule mis en vente est sous-douanes.

> Pour participer à la vente, l'enregistrement au préalable est obligatoire. Le montant de la caution est de un million (1 000 000) francs CFA pour le véhicule et de cent mille (100 000) Francs CFA pour les autres articles.

> Cette caution est déductible du prix de vente en cas d'achat et remboursable en cas de non achat après la vente.

Pour effectuer l'enregistrement ou pour toutes informations complémentaires, contactez Maitre ESSEBO Benoît ou Maitre Edgard LANDZE:

ESSEBO Benoît:(242) 05 551 0722 /06 6347027

LANDZE Edgard: (242) 05 5587585 /066652341

Fait à Brazzaville, le 16 janvier 2026

Pour le Groupement

Maître ESSEBO Benoît

ETUDE DE MAITRE CHANTAL JOSIANE LOCKO-MAFINA

Notaire

46, avenue William GUYNET Immeuble Galerie marchande de l'ARC

1^{er} Etage

Centre-ville — Brazzaville

E-mail: etudelockomafina68@gmail.com/BP: 1542/

tél: 05 556 06 19/06 666 26 82

BRAAZZAVILLE-REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE REFONTE DES STATUTS DE LA SARLU
DENOMMEE «A.M.C TELECOM»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de VINGT MILLIONS (20 000 000) de Francs CFA
Siège social: Immeuble CNSS, Centre-ville- Brazzaville
(République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville, du treize novembre deux mil vingt-cinq (13/11/2025), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant Procès-verbal d'une Décision Collective Extraordinaire des Associés de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «A.M.C TELECOM», enregistré à Brazzaville aux recettes des Impôts de la Plaine, le vingt-neuf octobre deux mil vingt-cinq (29/10/2025), sous folio 191/11 n°5989, il a été décidé de la mise à jour des Statuts de ladite Société, suite au changement intégral de l'administration de la société comme suit:

Refonte des statuts:

La refonte des statuts entraîne un changement intégral de l'administration de la société désormais assurée par Monsieur BERRO ALI HASSAN, en qualité d'Associé unique.

Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré en date à Brazzaville du douze décembre deux mil six (12/12/2006), sous le numéro 06 B 56 / 02 B / 1550.

Modification du RCCM: La modification du RCCM de la SARLU «A.M.C TELECOM» a été faite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2025-B13-00628 du treize novembre deux mil vingt-cinq (13/11/2025).

POUR AVIS

Me Ch. Josiane LOCKO-MAFINA

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE OUESSO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE
N° 017/2026/OUESSO
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N°de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	3176 du 27/11/2025	Section J; bloc 16; Piles 9 - 10; Sup.: 800,00 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalangoye	KANDO ABESSOLO Linda Christelle
2	3160 du 26/09/2025	Section I; bloc /; Pile 2 ; Sup.: 400,00 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalangoye	MOMBOTI Chiva Niclette
3	3151 du 22/07/2025	Section / ; bloc /; Pile /; Sup.: 50.638 ,82 m² Soit 5ha 06a 39ca	Village BIDOUMO (Route Nationale n°2)	Souanké	ZONIABA Serge Blaise
4	3170 du 13/11/2025	Section J ; bloc 36; Pile 7 ; Sup.:400 ,00m²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalangoye	ONGALE Lavel Berluche
5	3169 du 05/11/2025	Section A ; bloc /; Pile 2 ; Sup.: 312,00 m²	Quartier MBAFANE (Rue Grégoire LEPOUPA)	Souanké	MBIFORNYI Collins
6	3150 du 22/07/2025	Section / ; bloc /; Pile /; Sup.: 131.162,20 m² Soit 13ha 11a 62ca	Village MBALAM (Route Nationale n°2)	Souanké	ZONIABA Serge Blaise
7	3149 du 22/07/2025	Section /; bloc /; Pile / Sup.: 128.566,63 m² soit 12ha 85a 66ca	Village MBALAM (Route Nationale n°2)	Souanké	ZONIABA Serge Blaise
8	3152 du 22/07/2025	Section / ; bloc / ; Pile / ; Sup. : 137.000,00 m² soit 13ha 70a	Village BIDOUMO (Route Nationale n°2)	Souanké	ZONIABA Serge Blaise
9	3184 du 15/12/2025	Section A ; bloc 22 ; Pile 3 ; Sup. : 400,00 m²	Zone Lycée d'Excellence (Lotissement Famille MOBAMBE)	Mokeko	BOUZOCK née ZEBENE MENDOUME Sylvie C.
10	3185 du 15/12/2025	Section A ; bloc 22 ; Pile 5 ; Sup. : 400,00 m²	Zone Lycée d'Excellence (Lotissement Famille MOBAMBE)	Mokeko	BOUZOCK BOULOU BARON Frédérique
11	3186 du 17/12/2025	Section F ; bloc 58 ; Pile 2 -3 ; Sup. : 2.461,59 m²	Av Prosper KOYO (Quartier Mometa Zone Aéroport)	1-Nzalangoye	OPIMBAT Frédérique J.A. et OPIMBAT LEBIKO PA.
12	3178 du 09/12/2025	Section C : bloc 36 ; Pile 197 : Sup : 400,00 m2	Quartier Birhan-Kiem (Lot KOUTANGOYE. Zone H G)	2 Mbindjo	OBA Aimé Magloire Désiré
13	3187 du 17/12/2025	Section I : bloc 16 ; Pile 1 : Sup : 400,00 m2	Quartier Mindongo. Route Maboko (zone Famille Mikoko)	1-Nzalangoye	Enfants NIMY MATSOUËLE Burelt Novraisang
14	3179 du 09/12/2025	Section B ; bloc 56 ; Pile 4 ; Sup. : 684,29 m²	Quartier Birhan-Kiem (Rue Haka)	2 Mbindjo	TONGUI François
15	3188 du 22/12/2025	Section H ; bloc 80 ; Pile 10 ; Sup. : 400,00 m²	Quartier Mindongo (ANAC 4è T. Ancienne Piste)	1 Nzalangoye	PAGUIL MEBELA Mélanie Grace
16	3181 du 11/12/2025	Section / bloc / ; Pile / ; sup : 60.000,00m2 soit 6ha	Village MBIROU (au bord du fleuve Sangha)	KABO	MOBALI BANDA Jean Claude
17	3182 du 11/12/2025	Section / bloc / ; Pile / ; sup : 1.200,00m2	Village Bomassa (zone bon coin)	KABO	MOBALI BANDA Jean Claude
18	3183 du 11/12/2025	Section / bloc / ; Pile / ; sup : 30.000,00m2 soit 3ha	Village Bomassa (zone bon coin)	KABO	MOBALI BANDA Jean Claude
19	3171 du 14/11/2025	Section A bloc 106 ; Piles 1, 2, 3, 4, 5, et 6 ; sup : 2.400,00m2	Zone Lycée d'Excellence (Lotissement Famille MOBAMBE)	Mokeko	KONATE Yacouba
20	3172 du 14/11/2025	Section A bloc 106 ; Piles 7, 8, 3, 9, et 10 ; sup : 1.600,00m2	Zone Lycée d'Excellence (Lotissement Famille MOBAMBE)	Mokeko	FOFANA KARAMOKO
21	3177 du 05/12/2025	Section J bloc 14 ; Piles 105-107 ; sup : 800,00 m2	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalangoye	BOUKINI LOUTAYA Carole Marie
22	3189 du 05/01/2026	Section C bloc 34 ; Pile 244 ; Sup : 400,00 m²	Quartier Birhan-Kiem (Lotissement Koutangoye)	2 Mbindjo	KIGNOUAN MONKA Chelveni
23	3190 du 05/01/2026	Section J bloc / ; Piles 1, 2, 3, 8, 9,10 ; Sup : 2400,00 m²	Quartier Mindongo (Route Maboko)	1-Nzalangoye	BISSOUKEME Pierre Vincent

Fait à Ouesso, le 13 Janvier 2026

Le Chef de Bureau

Raymond ITOUA BOSSOBITA

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

CONGO-OMS

Planifier les interventions pour la revitalisation du système sanitaire

Le centre de conférence de Kintélé a servi de cadre, du 15 au 17 janvier 2026, à la revue des plans de travail annuels budgétisés (PTBA) 2025 et de la planification des interventions 2026 du ministère de la Santé et de la population. Les trois jours d'échanges clôturés par le ministre de la Santé, le Pr Jean-Rosaire Ibara, ont débouché sur une série de recommandations, avec à la clé l'amélioration de l'accès et des services de santé.



Le ministre Jean-Rosaire Ibara clôturant les travaux de la revue

Cette réunion s'est tenue grâce à l'appui du bureau de l'OMS au Congo. Au nom de cette agence onusienne, son représentant-pays, le Dr Vincent Sodjinou Dossou, a, à l'ouverture de cette rencontre, signifié que l'organisation de la revue 2025 et la planification 2026 traduisent la volonté du ministère de la Santé de renforcer la redevabilité des acteurs, ainsi que le dialogue avec les acteurs du niveau opérationnel pour identifier et mettre en œuvre des interventions majeurs à impact prouvé. A cinq ans de l'échéance des objectifs de développement durable (ODD) 30, cette revue a été un moment important pour mettre en œuvre «des plans de travail de combat, des plans cohérents, fondés sur les évidences, qui s'inspirent des leçons du passé et qui sont orientés vers les résultats et l'impact», selon le Dr Sodjinou Dosso, tout en réitérant l'engagement de l'OMS à accompagner le Congo pour l'atteinte des objectifs de la vision de «santé pour tous» et pour l'atteinte des ODD d'ici 2030. Après les échanges entre les autorités gouvernementales, les agences du système des Nations unies, les partenaires techniques et financiers, les acteurs de la santé de tous les départements,

il y a été dégagé des faiblesses du système sanitaire congolais. C'était au cours des travaux d'analyse des plans de travail budgétisés de l'année 2025 et de planification des priorités pour 2026, en vue d'un système de santé fort et résilient, où l'humain est au centre de toute action. Des recommandations ont été formulées: élaborer une cartographie générale et spécifique des défis et contraintes des hôpitaux généraux pour une réponse globale aux difficultés rencontrées; réinstaurer la conférence des hopitaux; faire du renforcement des districts sanitaires une priorité transversale dans les PTBA 2026. A cela s'ajoutent: digitaliser les services; repenser le mode de financement des établissements de santé; former et doter les équipes cadres de districts et les comités de santé (COSA) des compétences et outils nécessaires à la supervision et à la gestion des données; créer des partenaires pour diversifier les sources de financement; renforcer les plateaux techniques des structures sanitaires; favoriser les échanges départementaux pour le partage de bonnes pratiques; intégrer les interventions ciblées de lutte contre le paludisme

adaptées aux réalités départementales; redéployer les moyens roulant du projet KOBKISA, telles sont, entre autres, les résolutions retenues au cours de cette messe de la santé. Clôturant les travaux, le ministre de la Santé a exhorté les fonctionnaires qu'après le renforcement de la gouvernance sanitaire, l'objectif reste le renforcement des acquis de cette gouvernance, de l'offre et de l'accès aux soins de qualité. Ainsi que la garantie de la disponibilité des médicaments et autres produits de santé dans les structures sanitaires à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. «Le renforcement de la surveillance épidémiologique transfrontalière; l'intensification de la formation professionnelle initiale et continue des personnels de santé dans tous les secteurs de spécialisation. Poursuivre les mesures d'orthodoxie financière dans les établissements publics de santé et la redevabilité vis-à-vis des financements des partenaires techniques et financiers... et intensifier la lutte contre la mortalité maternelle et infantile», a-t-il indiqué.

E.M.-O.

GAZ BUTANE

Le Gouvernement réaffirme la stabilité des prix

A la suite d'un point de presse animé par Richard Ngola, directeur général de l'aval pétrolier au ministère des Hydrocarbures, les autorités congolaises ont formellement interdit toute augmentation du prix du gaz butane. Cette mise au point, faite mardi 13 janvier à Brazzaville, intervient après une réunion de travail avec les sociétés de distribution et de commercialisation.



Richard Ngola

L'administration a expliqué les mécanismes officiels de fixation des prix, rappelé le cadre réglementaire en vigueur et justifié son intervention par la nécessité de restaurer l'autorité de l'Etat et de protéger le pouvoir d'achat des ménages. La polémique née de hausse, par FAAKI Congo, du prix du gaz butane a conduit le ministère des Hydrocarbures à réagir publiquement. Devant la presse, Richard Ngola, directeur général de l'aval pétrolier, a tenu à rassurer l'opinion nationale: les prix du gaz butane n'ont connu aucune modification et demeurent strictement encadrés par les textes réglementaires en vigueur. La situation trouve son origine dans la publication par la société FAAKI Congo d'une note de service annonçant une augmentation des prix du gaz butane sur le marché. Cette initiative est jugée unilatérale et non conforme à la réglementation. Face à ce désordre, l'administration publique a estimé indispensable d'intervenir afin de rétablir l'ordre et la légalité. Richard Ngola a rappelé que le marché national du gaz butane est approvisionné par plusieurs sources: le terminal de NKOSSA 2 opéré par Trident Energy Congo, le site de Banga Cayo exploité par Win Gua, la Congolaise de raffinage (Coraf), ainsi que les

importations. Ces différentes sources, a-t-il précisé, permettent d'assurer la disponibilité du produit sur le marché local selon des mécanismes de prix clairement définis par l'Etat. L'arrêté n°91-94 du 9 octobre 2018 portant mise en place de la structure des prix du gaz butane fixe, sans ambiguïté, le prix d'entrée en distribution à 200 FCFA le kilogramme et le prix de vente au consommateur final à 512 FCFA le kilogramme. Ce dispositif prévoit également des mécanismes de compensation destinés à prendre en compte les écarts éventuels liés aux conditions d'approvisionnement des sociétés agréées. Le directeur général de l'aval pétrolier a par ailleurs indiqué que le contrat liant FAAKI Congo à la société Win Gua a été examiné par les services compétents, qui ont relevé plusieurs non-conformités. C'est dans ce contexte que le ministre des Hydrocarbures a mis en place une équipe d'experts chargée d'harmoniser les modèles contractuels et de valider les prix d'acquisition du gaz butane

auprès de Win Gua. En attendant l'aboutissement de ces travaux, toute modification des prix à la consommation est formellement proscrite. A l'issue des discussions, il a été recommandé à la société FAAKI Congo l'annulation immédiate de sa note de service; une concertation interministérielle en vue de la réouverture de ses points de vente FAAKI Congo fermés, et de lui notifier officiellement, par courrier du ministère des Hydrocarbures, la violation de la réglementation en vigueur. Parallèlement, les échanges avec la société Win Gua seront finalisés afin de mettre en place un nouveau mécanisme destiné à faciliter l'approvisionnement en gaz butane des sociétés de distribution et de commercialisation. La régulation du secteur énergétique demeure une prérogative régalienne de l'Etat, exercée dans l'intérêt général et la stabilité sociale.

Gaule D'AMBERT

ELECTION PRESIDENTIELLE

Les propos du responsable de la Sécurité présidentielle inquiètent

Cinq ONG: l'OCDH avec (Nina Cynthia Kiyindou Yombo); le CDHD (Roch Euloge Nzobo); RAS Le Bol (Bertrand Menier Kounianga), le FGDH et l'AR-PA2DH (Blanchard Cheratti Mavoungou), regroupées au sein du Consortium des associations pour la promotion de la gouvernance démocratique et de l'état de droit (CAPGED) ont dénoncé les propos du Directeur général de la Sécurité présidentielle (DGSP), lors d'un point de presse qu'ils ont animé jeudi 15 janvier 2026 à Brazzaville.



Les membres du CAPGED

Ils ont demandé au Président de la République de rappeler à l'ordre l'ensemble des Forces de sécurité sur leur rôle républicain, apolitique et protecteur des citoyens. Le CAPGED, par l'entremise de Maixent Fortunin Agnimbat Emeka, coordonnateur du Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH), membre du CAPGED, a exprimé sa vive préoccupation suite aux propos du Directeur général de la Sécurité présidentielle, diffusés à travers les médias et les réseaux sociaux dans lequel «il s'autorise, sans titre ni droit et au mépris de la Constitution et des lois pertinentes, d'interdire aux citoyens congolais l'exercice de leur droit de manifestations publiques et de la liberté d'expression à l'orée de l'élection présidentielle prévue le 15 mars prochain. Selon lui, "tout contrevenant à cette injonction illégale sera sévèrement réprimé par les unités de la DGSP"; ce qui constitue une menace grave, susceptible de distiller le spectre de la peur et restreindre l'espace civique». Il a tenu également à rappeler que «manifeste sur la voie pu-

blique est un droit de l'Homme et que la Force publique a l'obligation d'accompagner les manifestants pour éviter les troubles à l'ordre public. Par ailleurs, il renvoie à l'article 205 de la Constitution du 25 octobre 2015 qui consacre clairement que: "La Force publique est apolitique". Elle est soumise aux lois et règlements de la République. Elle est instituée dans l'intérêt général. Nul ne doit l'utiliser à des fins personnelles. Elle est subordonnée à l'autorité civile, et ne peut intervenir que dans le strict respect de la loi», a-t-il rappelé. Les propos du DGSP, poursuit le CAPGED, «violent également l'esprit des instruments internationaux ratifiés par la République du Congo, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui garantit la liberté d'expression, la participation politique et la protection contre la peur et la répression. En tant que haute autorité militaire, de surcroît, garde du corps du Président de la République, éventuel candidat à la prochaine échéance électorale, il est assujéti à l'obligation de réserve et ne doit pas s'arroger le luxe d'intimider les autres candidats».

Au regard de cette situation, le CAPGED recommande «au Président de la République, de rappeler à l'ordre l'ensemble des Forces de sécurité sur leur rôle républicain, apolitique et protecteur des citoyens; au ministre de l'Intérieur, de mettre tout en œuvre pour garantir effectivement les conditions d'une élection libre, apaisée et dans le respect des droits et libertés fondamentales; aux partenaires au développement, de demander au Gouvernement de respecter les engagements pris au niveau international sur la gouvernance électorale; aux autorités civiles et militaires, de faire preuve de retenue et de respect strict des principes d'un Etat de droit, afin que la prochaine échéance électorale soit une opportunité de renforcement de la démocratie, et non un motif d'oppression et de dérives autoritaires; aux organisations de la société civile, de dénoncer tout propos tendant à terroriser la population et à restreindre les libertés fondamentales pendant la période électorale».

GSDG

HUMANITAIRE

Le Rotary appuie l'école Congo-Chine

L'école Congo-Chine, située à Nganga-Lingolo, a été dotée de 84 tables-bancs vendredi 16 janvier 2026. Ce don est l'offre du Rotary international, organisation mondiale fondée en 1905, présente au Congo depuis 1958. Le Rotary s'engage depuis de nombreuses années dans des actions sociales et humanitaires, en particulier dans le domaine de l'éducation.



Les membres du Rotary posant avec les élèves bénéficiaires

Chaque année, l'organisation réalise des dons dans différentes écoles du Congo, octroyant des tables-bancs, des fournitures scolaires et d'autres matériels pour améliorer les conditions d'apprentissage. L'an dernier, l'école de Diata avait bénéficié de cette initiative généreuse. «Nous avons choisi cette école car il y avait un réel manque de tables-bancs», a expliqué M. Thierry Mbemba, représentant du Rotary au Congo. «Ce don est un acte de cœur et s'inscrit dans notre programme stratégique pour soutenir l'éducation et lutter contre l'illettrisme». Pour M. Bruno Mienandi, chef de bureau de l'inspection de la circonscription scolaire de Madibou, cette dotation est une véritable source de joie. «Les

anciennes tables étaient endommagées par l'usage quotidien. Recevoir ces nouvelles tables-bancs est un vrai soulagement pour le personnel et les élèves», a-t-il déclaré. Il a également rappelé que la circonscription de Madibou compte 15 écoles publiques et que le déficit en matériel scolaire est réel. «Nous espérons que d'autres services et partenaires suivront l'exemple du Rotary et viendront soutenir nos écoles», a poursuivi l'inspecteur. Les élèves de l'école Congo-Chine ont accueilli les nouvelles tables-bancs avec enthousiasme. «Nous sommes très heureux! Ces tables vont nous permettre de mieux étudier et

d'être plus à l'aise en classe. Nous disons merci à Rotary», a confié une élève. Le personnel enseignant a exprimé sa gratitude envers le Rotary pour ce geste qui améliore considérablement le confort et les conditions d'apprentissage. Grâce à cette initiative, l'école Congo-Chine pourra offrir un environnement plus confortable et stimulant à ses élèves, renforçant ainsi leur motivation et leurs chances de réussite scolaire. Le Rotary international continue de manifester son engagement pour l'éducation, fidèle à sa devise: «Servir d'abord».

Darchevie KETTE BONAZEBI (Stagiaire)

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO

Des œuvres des premières générations de l'Ecole de peinture de Poto-Poto exposées

Organisée sous le thème: "L'Ecole de peinture de Poto-Poto: au-delà des mîkés", l'exposition de dix-huit œuvres d'art des premières générations d'artistes de l'Ecole de peinture de Poto-Poto conservées au Musée national du Congo, se déroule du 13 janvier au 14 février à l'Institut français du Congo (IFC) à Brazzaville. But: mettre en lumière les collections de ces deux institutions culturelles et leur diversité dans la production artistique.

Les œuvres présentées ont été réalisées de 1960 à 1990 par les premières générations d'artistes de cette école mythique. Il s'agit notamment de Nicolas Ondongo, de Jean Itoua, de Jacques Zigoma et de Marcel Gotène. Elles révèlent une production riche et diversifiée, tant dans les styles en allant du réalisme au fantastique que dans les thématiques abordées, afin d'inviter le public à redécouvrir la facette méconnue de l'Ecole de peinture de Poto-Poto. Pour le conseiller de coopération et d'action culturelle et directeur de l'IFC, Hervé Peltier, "que ces œuvres restaurées puissent susciter l'admiration, la réflexion et la fierté, en rappelant que



Les visiteurs admirant des tableaux exposés

d'autres trésors attendent encore d'être révélés".

La conseillère en charge de la politique des musées et commissaire de l'exposition, Myriam Boyer, a affirmé que: "Cette exposition est l'occasion de souligner le rôle essentiel du directeur du Musée national dans la conservation et la transition du patrimoine de la culture congolaise. Créé en 1975, quinze ans après l'indépendance, ce Musée a pour mission de collecter, de conserver, d'étudier et de faire connaître les témoignages matériels et immatériels. Par les premières générations d'artistes formées dans cette école dans les années 1950 et 1960, cette exposition témoigne la période féconde, marquée par l'affirmation d'identité artistique forte",

a-t-elle déclaré.

Notons que la cérémonie de lancement de cette exposition s'est déroulée en présence de Marie France Hélène Lydie Pongault, ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, ainsi que d'autres personnalités. Les œuvres exposées ont bénéficié de la restauration, grâce au financement de l'ambassade France au Congo, à travers le soutien de l'IFC et d'autres partenaires. Cependant, faut-il relever, d'autres trésors des collections nationales attendent encore leur renaissance et le traitement similaire pour être révélés au public.

Alain-Patrick MASSAMBA

ANNIVERSAIRE

La poésie pour boussole

L'année 2025 signe le 70^e anniversaire de la poésie congolaise. En effet, sa naissance est datée de 1995 avec la double publication de «Premier chant du départ» de Martial Sinda et de «Le Mauvais sang» de Tchicaya U Tam'si.

Depuis, plus d'une centaine de citoyens du Congo-Brazzaville ont franchi le pas de la création poétique.

Dans l'anthologie organisée et proposée par Omer Massoumou et Jean-Blaise Bilombo Samba sous le titre «Voici ma tête congolaise», la présence concrète des titres de 111 poètes a été établie. Or cette anthologie ne couvre que les soixante premières années, c'est-à-dire la période allant de 1955 à 2015.

En espérant la parution physique et incarnée au projet d'anthologie, il convient aujourd'hui de commencer à écouter avec attention la respiration poétique des dix dernières années jusqu'en 2025, en prenant soin de distinguer à travers diastole et systole les détails de battements de ces nouveaux cœurs de création culturelle ayant émergé au cours de cette période.

Aujourd'hui plus qu'hier, il est heureux d'observer une prévalue démographique des poètes et poétesses au Congo-Brazzaville. Beaucoup d'auteurs cependant restent inconnus du grand public, tant la démarche confidentielle de cette grande créativité individuelle demeure la norme. Quoi qu'il en soit, il n'est pas rare ne plus de percevoir une frénésie presque compulsive de publications poétiques par quelques initiés de la chose, tant qu'ils empêchent par leur rythme de sortie de laisser la critique prendre le temps de poser la réflexion à travers une lecture motivée et soutenue et en cela d'installer un suivi approprié de leurs oscillations imaginaires. Si donc la quantité productive est assurée, il est souhaitable et espéré que la qualité nous autorise également à saisir le graal à peine perceptible de toute création.

Toutefois, la célébration collective des 60 ans de l'indépendance (1960-2020) par les poètes à travers leur élan créatif solidaire incarné dans l'anthologie «Congo Rêve solidaire/Ce que dit la vision des poètes» (Ed. Plus, Paris,



Jean-Blaise Bilombo Samba

2021), a permis de porter à la lumière du grand public l'expression rassurante des nouveaux talents poétiques aux côtés des poètes émergents et leurs aînés déjà installés. La présence des référents jeunesse et genre est appréciable. Ainsi, pour la première fois, les lecteurs ont rencontré les noms, entre autres de: Ulrich Bakoumissa Ngouani, Descieux P. Ignianga Bass, Eméraude Kouka, Rosin Loemba, Dixon-Makheey, Natacha Christelle Makoumbou, Emmanuel Mankou, Nicole Mballa-Mikolo, Ourbano Mbou-Makita, Fred Arthur Mouanda Kibiti, Kelly Dada Harvard Mowendabeka. Cette liste n'est, bien entendu, pas exhaustive, mais reste indicative de ce que l'espoir placé dans la relève de la création poétique congolaise est garanti au-delà de toute hésitation.

Si comme l'a affirmé Lautréamont, à la grande satisfaction de Paul Eluard, que: «La poésie doit avoir pour but la vérité pratique», la nôtre «de vérité pratique» des poètes résidant au sud du Sahara est à confronter au «Comment vivre...», posé comme défi existentiel par Tchicaya U Tam'si.

Aussi, pouvons-nous, à l'aune de ses deux balises, signaler, tout risque d'erreur compris, une petite dizaine de plateforme poétique paru ces dix dernières années, qui semblent porter avec une certaine authenticité la quête convergente de ses deux injonctions vers cette prudente audace du poète comme existant libre et solidaire. Nous nous permettons donc de citer, toute subjectivité assumée, les quelques titres suivants:

Gabriel Mwènè Okoundji: «Comme une soif d'être homme, encore» – Ed. Fédérop, 2015/ Sauve-Gérard Ngoma

Malanda: «La danse des silhouettes» – Ed. Ndzé, 2015/ Serge Eugène Ghoma Boubanga: «Cantiques incandescents» – Ed. L'Harmattan, 2015/ Marie-Léontine Tsiminda: «La tourterelle chante à l'aube» – Ed. Langlois Cécile, 2019/ Florent Sogni Zaou: «Sanglots pour Loango» – Ed. Renaissance Africaine, 2019/Huppert Malanda: «Aux Quatre coins du vent» – Ed. Renaissance Africaine, 2019/Jean-Pierre Heyko Lekoba: «Ainsi faite, la vie» – Ed. Acoria, 2020/ Jean-Blaise Bilombo Samba: «L'Homme adépendant» – Ed. L'Harmattan, 2020/ Collectif: «Congo Rêve Solidaire/Ce que dit la vision des poètes (anthologie)» – Ed. Plus, 2021/Omer Massem: «Matière de lenteur» – Ed. Plus, 2022.

Les mots voyagent, et au Congo-Brazzaville, cela fait 70 ans qu'ils bougent aux quatre coins de l'univers du vivant. Ils observent les flores et les faunes, les cours d'eau et les grands vents ainsi que les brillantes surfaces urbaines où les humains, petits et grands, hommes et femmes, citoyens et politiques, échafaudent des complexités de confrontation et de cohabitation qui, de temps à autre, trouvent sens dans la palabre, disons la poésie vivante, comme boussole. Toutefois, malgré son immense vitalité, la poésie congolaise reste mortelle à travers la récurrente fragilité de ces créateurs. Si en décembre 2024, on a déploré le départ à Mpemba d'Emmanuel Eta Onka, officier général, dans la grande moitié de cette meurtrière année 2025, six poètes ont déjà tiré leur révérence, à savoir: Benjamin Abialo, Tchicaya Unti B'kune, Alphonse Ndzanga Konga, Martial Sinda, Jean-Pierre Ngampika Mperet, Basile Gabriel Ahoussa...

Puisque nous continuons à lire Dante, Hugo, Maïakovski, Tchicaya, Césaire et Amélia Néné Tati Loutard, nous gardons l'espoir d'agrandir l'énergie des mots appelés à voyager sur «tous les chemins» vers de nouveaux futurs pluriels, d'étonnants cosmos d'insubordination où il demeure encore opportun de se battre pour une vie digne et bonne. Ainsi osons-nous rêver en notre organique espérance de justice, d'harmonie et d'utopie.

Jean-Blaise BILOMBO SAMBA

MEMO

Pamélo Mounk'a, contributeur important de la musique congolaise

Voici trente ans (14 janvier 1996-14 janvier 2026) que disparaissait l'auteur-compositeur, chanteur, arrangeur et interprète Pamélo Mounk'a (André Yvon Mbemba-Bingui à l'état-civil). Ce dernier a apporté une contribution importante au développement de la musique afro-cubaine, en particulier à la rumba congolaise et le style soukous. En 1959, à l'âge de quatorze ans, il rencontre à Kinshasa le musicien Tabu Ley, par l'intermédiaire d'un membre de sa famille qui avait été scolarisé à Kinshasa avec le musicien. Il commence à composer pour Tabu Ley, qui s'affirme rapidement comme son mentor musical.

Entre 1959 et 1962, il se rend régulièrement entre Brazzaville et Kinshasa pour côtoyer Tabu Ley. Tout au long de sa carrière, la relation entre Pamélo et son mentor restera forte et faite tout à la fois d'estime, de collaboration et, parfois, de rivalité. En juillet 1963, l'orchestre Les Bantous de la capitale, dirigé par Jean Serge Essous, connaît la défection de trois de ses principaux membres. Pamélo se voit proposer de rejoindre les Bantous de la Capitale. En 1963, à l'âge de dix-huit ans, il intègre l'orchestre et compose sa première chanson "Na landa bango". En avril 1964, il fait défection et repart à Kinshasa pour intégrer le groupe African Fiesta formé par Tabu Ley. L'expérience kinoise d'African Fiesta est, pour lui, l'occasion de s'exercer à un rythme d'écriture et de représentation intense. Prés



Pamélo Mounk'a

de soixante titres sont recensés sur la période d'avril à novembre 1964. Rentré de Kinshasa, il réintègre Les Bantous de la Capitale. Ses premières compositions sont "Camitina", "Patience". En 1968, il compose "Masuwa", chanson pionnière du style soukous qui rencontre un succès très important au Congo. En 1970, c'est au tour de la chanson "Amour folie Clara", que le musicien présentait comme sa préférée, de marquer les esprits par les innovations de son arrangement et de sa rythmique.

Cette deuxième grande période de Pamélo Mounka au sein des Bantous s'accompagne en 1969 du projet Les Fantômes, formation musicale brève mais productive. En novembre 1972, il quitte encore Les Bantous de la capitale, au même titre que Célestin Nkouka et Kosmos Moutouari, pour créer l'orchestre Le Peuple du Trio CEPAKOS. Pamélo Mounk'a sort un nombre considérable de morceaux à cette période: "Massengo", "Sonia"...

En 1978, Pamélo réintègre Les Bantous. C'est à cette période qu'il prépare sa carrière solo et internationale. Encouragé par le producteur musical Eddy'son, en 1981, il se rend à Paris pour enregistrer un premier album qui est un franc succès à travers le monde avec pour titre phare "L'argent appelle l'argent". En novembre 1982, il quitte officiellement Les Bantous pour se consacrer à plein temps à sa carrière solo. Il enregistre un deuxième album à Paris, qui connaît également un succès important "Ce n'est que ma secrétaire". En 1983, il renoue avec le succès commercial avec son quatrième album international "Propulsion". Puis, il enregistre un album avec Tabu Ley et l'Afrisa International, sur lequel figurent notamment les chansons "Cynthia". Pamélo enchaîne jusqu'en 1986 les tournées internationales.

En 1986, sur intervention de Jean-Jules Okabando, maire de Brazzaville, Les Bantous de la capitale sont reformés avec pour chef d'orchestre Pamélo Mounk'a. Ils enregistrent un nouvel album en 1987 sur lequel figure notamment la chanson "Ave Maria". Les Bantous de la capitale se séparent à nouveau en 1990 avec le départ de Pamélo Mounk'a qui crée l'orchestre Bantous Monument, et cherche à poursuivre sa carrière solo avec l'enregistrement de l'album "D'ici à l'an 2000" (1990). Il a apporté à la musique afro-cubaine une approche innovante et plus ouverte. Souffrant de diabète dès 1988, il s'éteint en 1996 à Brazzaville.

Alain-Patrick MASSAMBA

INSERTION LEGALE

PETRO GAZ CONGO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Au capital de 30.000.000 Francs CFA

Siège social: ZONE TCHICOBO, B. P.: 120,

Pointe-Noire, République du Congo,

R.C.C.M.: POINTE-NOIRE CG-PNR-01-2021-B13-00033

NIU: M2012110000806046

Suivant le rapport du Gérant sur la marche de la Société de 2020 à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ce rapport a pour objet de rendre compte de l'activité de la Société de l'année 2020 à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour soumettre à votre approbation quelques résolutions.

Auparavant, nous vous présenterons ci-après les informations prévues par la réglementation en vigueur:

1. L'activité de la Société durant la période sus indiquée;
2. Les activités de recherche et développement;
3. Les perspectives d'avenir;
4. Résolutions à soumettre à l'assemblée:
 - a) Maintenir en vie la Société qui a perdu l'objet;
 - b) Suggestion de la mise en sommeil de la Société.

Fait à Pointe-Noire, 14 novembre 2025

Pour avis

Le Gérant

CAN-MAROC 2025

Un dénouement chahuté malgré tout!

Débutée le 21 décembre 2025, la 35e Coupe d'Afrique des nations de football a été remportée dimanche 18 janvier 2026 par le Sénégal. Il est sacré pour la deuxième fois de son histoire, quatre ans après son premier titre. Mais la finale qui l'a mis aux prises avec le pays hôte, le Maroc, a failli ne pas se disputer jusqu'au bout. Elle a basculé dans un triste spectacle de violences antisportives qui n'honorent pas le foot africain, lorsque les Lions de la Teranga ont quitté la pelouse pour protester contre une décision arbitrale controversée. L'arbitre (Un Congolais de RDC) avait accordé un penalty au pays organisateur dans les dernières minutes du temps réglementaire du match. Au cœur de cette tempête, Sadio Mané, meneur de jeu du Sénégal, ayant endossé le rôle de rassembleur ; il a réussi, après avoir pris conseil entre autres chez Claude Le Roy, un entraîneur français estimé en Afrique et fou amoureux du football africain, a réussi à ramener ses coéquipiers sur le terrain, afin de permettre à la rencontre d'aller à son terme et d'éviter au pays des sanc-



Le deuxième sacre du Sénégal

tions disciplinaires. Mais, pendant de longues minutes d'arrêt de jeu, les gradins se sont embrasés : bagarres et échauffourées entre supporters et même entre supporters et stadiers, voire avec des journalistes.

Le calme étant revenu, on se rend compte que bien en a pris aux Sénégalais de revenir aux bons sentiments. Puisque les Marocains ont raté leur penalty, ouvrant la voie à la prolongation. Et c'est pendant cette période que le but libérateur des Sénégalais est venu, signé Pape Gueye (94e), offrant aux Lions de la Teranga de broder une deuxième étoile sur leur maillot. Au bout du compte, si la com-

pétition a été globalement une réussite sur le plan de l'organisation, elle a enregistré beaucoup de plaintes et suscité de nombreuses polémiques. Et son dénouement laisse un goût amer aux mordus du ballon rond. Pour bon nombre d'entre eux, les valeurs d'éthique, de fair-play et de probité sportives qui font la force du football sont en décrépitude constante, au fil des éditions. Aux dirigeants de la Confédération africaine de football (CAF) de s'atteler à redresser la barre, si l'on veut que la CAN continue d'être un espace de fraternité entre les peuples africains.

Franck SOUAPIBOU

TOURNOI BRAZZA BASKET SHOW

Des demi-finales prometteuses

Les quarts de finale du tournoi interscolaire Brazza Basket Show se sont disputés le 18 janvier 2026 au Gymnase Maxime Matsima, dans une ambiance compétitive, sous les encouragements d'un public mobilisé. À l'issue de la quatrième journée, quatre établissements ont validé leur qualification pour les demi-finales de la compétition.

L'École Américaine a lancé la série des rencontres en s'imposant face au GS Remo sur le score de 55 à 48. Une victoire acquise dans la difficulté, au terme d'un match engagé et équilibré. Selon son entraîneur, Kenzo, la discipline tactique et la solidité défensive ont été déterminantes : «*Un match peut se gagner dès le premier quart temps, mais c'est souvent la fin qui fait la différence. La défense a été la clé de cette qualification.*»

Dans la rencontre suivante, Akera n'a laissé aucune chance à l'École Chinoise, s'imposant largement sur le score de 91 à 37. Une prestation convaincante qui confirme les ambitions de cette formation pour la suite du tournoi.

L'Institut Saint Béni a perdu son quart de finale par



Un duel sous le panneau

pénalité après sa victoire contre l'École Militaire Préparatoire Général Leclerc (82 à 45). Un succès construit sur la rigueur collective et le respect strict des consignes. Son entraîneur, Prince Moïse Moukala, estime que cette performance est le fruit d'un travail discipliné, affirmant la volonté de son équipe de jouer les premiers rôles dans la compétition.

Enfin, l'École Canadienne a complété le tableau des demi-finalistes en dominant Allegra sur le score de 76 à 67, à l'issue d'un match disputé. Son entraîneur a salué la réaction de ses joueurs après un début de rencontre difficile, se montrant confiant avant la

demi-finale face à l'École Américaine.

À l'issue de ces quarts de finale, l'école Américaine, Akera, l'École Militaire Préparatoire Général Leclerc et l'école Canadienne accèdent aux demi-finales prévues le samedi 24 janvier 2026, toujours au Gymnase Maxime Matsima.

À travers ces rencontres engagées, le Brazza Basket Show confirme son rôle de vitrine du basketball scolaire à Brazzaville, mettant en lumière le talent, la discipline et l'engagement des jeunes athlètes.

Darchevie KETTE
BONAZEBI (Stagiaire)



BCI MOBILE

**VOS PROJETS GRANDISSENT
VOTRE AMBITION AUSSI**

GÉRER L'ESSENTIEL EN TOUTE AUTONOMIE

EXCELLENTE ANNÉE 2026



INITIATIVE POPULAIRE POUR LE RENOUVEAU CITOYEN

**NOTRE
CONVICTION**



**Mars 2026
DENIS SASSOU N'GUESSO
Notre Président**